66e ANNEE (7e SÉRIE) N° 24 13 JUIN 1957

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

L'AGE DE LA TERRE [1]

La modification la plus profonde de notre représentation du monde depuis une centaine d'années est sans doute la découverte du temps.

Non seulement l'histoire a précisé sa chronologie de façon très rigoureuse et le synchronisme des événements des divers pays s'est étendu à plusieurs millénaires, mais la préhistoire débrouille les écheveaux des civilisations primitives qui se sont succédées à des rythmes divers sous les différentes latitudes depuis des dizaines ou des centaines de millénaires, tandis que la Géologie nous révèle des durées encore plus grandes.

L'étude minutieuse des couches géologiques montre en effet leur prodigieuse ancienneté et rejette dans un très lointain passé — de l'ordre du milliard d'années, si ces chiffres signifient encore quelque chose à nos pauvres imaginations — l'origine de la vie, le début de notre planète et de tout notre système solaire.

Ainsi toute une série d'événements que nos pères confondaient en un plan unique se sont mis en relief dans une perspective plus vraie. Au lieu de faire un simple inventaire des merveilles de la création, nous pouvons maintenant esquisser son histoire, son développement progressif : histoire de la terre, histoire de la vie, histoire des civilisations, histoire des institutions, histoire des idées, ce qui approfondit notre vue sur les choses et permet de les mieux comprendre. Le geste créateur de notre Dieu n'en paraît que plus magnifique, au lieu d'être unique il se prolonge sur des millions et des milliards d'années. La découverte de cette quatrième dimension du temps est un enrichissement certain pour notre pensée et notre réflexion religieuse.

Pendant longtemps, le passé de la terre sembla se confondre avec la durée des périodes historiques. La création de la terre coïncide, à quelques jours près, avec celle de l'homme dans le récit de la Genèse, elle ne date que de quelques millénaires, trois à quatre mille ans environ avant J.-C. Les chiffres de la Bible, il est vrai, nous le savons maintenant, n'ont pas la signification rigoureuse que réclame un chronologiste moderne ; la notion d'histoire et de temps n'était pas la même du temps de Moïse... Pour la période qui s'étend avant Abraham, la Genèse ne nous donne qu'une succession globale d'événements sans prétendre nous en préciser rigoureusement la durée.

Ce furent les premières études géologiques qui imposèrent un intervalle assez long entre la formation des premières couches terrestres et l'apparition de l'homme. Buffon, l'un des premiers, assignait à la terre 75.000 ans d'existence. Il pensait que notre planète avait été à l'origine un globe en fusion se refroidissant peu à peu, bientôt dans quelque 93.000 ans elle ne serait plus qu'un astre glacé, à la surface duquel toute vie aurait disparu. Ses calculs reposaient sur le refroidissement d'une boule métallique préalablement chauffée à blanc : il notait le moment où il pouvait la toucher du doigt sans se brûler, ce qui marquait pensait-il la possibilité d'existence de la vie, et le moment où le globe atteignait la température ambiante. Il reportait cela aux dimensions du globe terrestre : la vie avait pu apparaître il y a 40.000 ans.

Le développement de la géologie au XIXe siècle devait conduire à des chiffres bien plus élevés. Albert de Lapparent demandait, vers 1900, cent millions d'années. Et l'on parle couramment aujourd'hui de 2 milliards et plus.

Deux problèmes se posent lorsqu'on veut écrire l'histoire du passé. Le premier, le plus important: établir la succession des événements, c'est ce qu'on appelle la *chronologie relative ;* le deuxième, bien plus délicat : déterminer l'âge exact des très vieux événements du passé préhistorique et géologique, c'est-à-dire les chiffrer en années ; c'est la *chronologie absolue*. Les erreurs y sont plus faciles, mais de moins grande importance que dans la chronologie relative.

CHRONOLOGIE RELATIVE

Le souci du géologue est, avant tout, d'établir la succession des événements qui ont marqué l'histoire de la terre : éruption volcanique, formation des chaînes de montagnes, arrivée ou disparition des espèces végétales ou animales, effondrement d'un fragment de continent, avancée ou recul de la mer. Tous ces événements ont laissé dans le passé des traces analogues à celles qu'ils laissent encore aujourd'hui, ce qui permet de les reconstituer (c'est ce principe dit des « causes actuelles » qui est la clef de l'interprétation du passé).

En particulier dans les régions occupées par la mer ou les lacs, se sont formés des dépôts d'alluvions régulièrement superposés, le plus ancien occupant la position la plus inférieure. Ces dépôts nous pouvons les retrouver à la surface du sol

[1] Conférence donnée à Oran, en janvier 1955, par l'Abbé MOUTERDE, professeur de Géologie aux Facultés Catholiques de Lyon.

aujourd'hui, si l'érosion [2] les a dégagés et particulièrement dans le cas où de légers plissements les ont inclinés. Ainsi les dispositions en vastes cuvettes sédimentaires comme le bassin de Paris font qu'en se déplaçant des Vosges jusqu'à la Seine, on parcourt tous les terrains depuis les vieilles montagnes cristallines primaires jusqu'aux alluvions récentes, en traversant toute la série du Secondaire et du Tertiaire.

Si les dépôts viennent à manquer dans une région, par suite du retrait de la mer par exemple, on retrouvera ailleurs une série plus complète.

On peut montrer que des couches des diverses régions du globe même lointaines, sont contemporaines en s'appuyant sur les restes de certains animaux ou plantes pétrifiés ou, comme l'on dit, « fossilisés ». Les terrains de même âge renferment les mêmes fossiles caractéristiques, c'est-à-dire les restes d'un certain nombre d'animaux ou de plantes vivant à cet âge là et évoluant assez rapidement pour qu'on ne risque pas de les confondre avec leurs voisins vivant dans la période précédente ou suivante. On choisit généralement comme fossiles caractéristiques, des formes très mobiles qui se répandent rapidement à grande distance parce qu'ils sont bons nageurs ou marcheurs ou que leurs larves sont nageuses (formes à grande aire de dispersion). Les fossiles sont donc comme des médailles qui permettent de dater les terrains.

En procédant par comparaison, de proche en proche, on arrive à établir une succession complète des dépôts et des événements qui leur ont donné naissance en même temps que l'on suit, par les fossiles, les états successifs de la flore et de la faune.

Il existe une difficulté pour les périodes anciennes du Primaire et surtout pour la très vaste durée de l'Antécambrien. Ici les traces de fossiles sont rares ou inexistantes et délicates à interpréter. On utilise alors le plissement des couches et les montées de roches éruptives ou granitiques. Les couches qui ont subi un plissement se trouvent, en effet, inclinées diversement par rapport à l'horizontale alors que les couches postérieures présentent une disposition plane et tabulaire. Si l'ensemble est repris par une nouvelle phase orogénique [3], les premières couches se trouveront plissées d'une façon plus complexe que les secondes et on pourra toujours noter des différences d'inclinaison relative entre elles, ce qu'on appelle une discordance. D'autre part, chaque période orogénique est accompagnée de montées granitiques ou d'éruptions volcaniques qu'on peut distinguer les unes des autres par de légères variations de composition ou la présence de minéraux caractéristiques ; les terrains recoupés ou recouverts par tel granit ou telle lave seront antérieurs au plissement correspondant ; les terrains qui renferment, au contraire, des galets de ce granit ou de cette lave lui seront postérieurs. On arrive ainsi à distinguer la formation d'une série de chaînes de montagnes successives, séparées par de longues périodes de sédimentation. Ces successions ont surtout une valeur régionale, il est difficile de les synchroniser exactement d'un bout du monde à l'autre, mais on peut affirmer sans hésitation la très grande durée de cet Antécambrien.

Ainsi on a pu distinguer quatre grandes ères géologiques : Primaire, Secondaire, Tertiaire et Quaternaire, divisées en Systèmes ou Périodes (triasique, liasique, jurassique...) eux-mêmes composés d'étages. Ces divisions sont basées sur les variations de faune et de flore, les allées et venues de la mer et la formation des chaînes de montagnes. Quatre plissements importants, en effet, ont marqué l'histoire de notre planète : Huronien, Calédonien, Hercynien et Alpin, sans compter les plus vieux. De plus ces plissements n'ont pas été instantanés ; on peut suivre leurs phases successives : ainsi le plissement alpin a débuté avant la fin du secondaire, par des mouvements dans les Pyrénées qui se sont poursuivis à la limite secondaire-tertiaire et au début du tertiaire. Puis les Alpes se sont esquissées au milieu du tertiaire pour se poursuivre jusqu'à la limite du quaternaire.

On conçoit que l'édification de toutes ces chaînes de montagnes et leur démolition plus ou moins totale aient demandé des centaines de millénaires et même des centaines de millions d'années.

Les périodes récentes, le Quaternaire qui nous intéresse le plus puisque l'homme va y apparaître, posent des problèmes plus compliqués. La faune varie peu, le contour des mers se modifie à peine, rares sont les dépôts marins qui nous soient accessibles. Il faudra donc faire appel aux dépôts continentaux beaucoup plus irréguliers, pour établir la chronologie.

Heureusement de grands phénomènes climatiques ont marqué cette ère Quaternaire. Les glaciers d'abord, à plusieurs reprises, ont recouvert les pays Scandinaves, presque toute l'Allemagne, une partie de la Russie, en même temps que les Alpes, les Pyrénées, le Massif Central français. Le Canada et le Groenland de leur côté disparaissaient sous un lourd manteau de glace. Ces glaciers poussaient devant eux une accumulation de cailloutis, d'argiles et de gros blocs : les moraines glaciaires, qui jalonnent aujourd'hui leur point d'avancée maximum ou les lieux de stationnement.

Penck et Brückner dans les Alpes Bavaroises ont distingué quatre avancées successives : le Gunz, fort difficile à observer, le Mindel, un peu plus net et surtout le Riss et le Wurm. Chacune de ces grandes avancées s'achevait par une série de petites phases de retrait, point de stationnement temporaire lors de la fusion : Riss I et II, Wurm II, I, III.

Il n'est pas possible, comme on l'avait cru d'abord, de retrouver *partout* ces quatre glaciations successives. On n'en voit généralement qu'une ou deux, parfois trois. Mais comme il reste souvent un risque de confondre les grandes avancées et les stades de retrait, certains pensent même à une seule glaciation importante. De toute façon, on peut esquisser un synchronisme entre les dépôts glaciaires et de bordure des glaciers ou entre les dépôts interglaciaires plus chauds des diverses régions.

D'autre part, on observe fréquemment le long des côtes qui ressemblent étrangement à des plages avec les mêmes coquilles, la même disposition des

[2] Usure de l'écorce terrestre produite par les agents atmosphériques (pluie, gel, neige, vents, etc.).

[3] Phase orogénique, c'est-à-dire phase de plissement.

School of Divinity Library

galets, situés à des hauteurs variées : 100, 60, 30, 15 ou quelques mètres au-dessus des niveaux actuels de la mer. Ce sont d'anciennes plages abandonnées par la mer, ou comme l'on dit des plages soulevées ; le niveau marin a donc subi des variations importantes au cours du Quaternaire. Lorsqu'il n'y a pas de déformations locales (plissements, fractures), on peut classer ces plages soulevées par altitude et établir ainsi leur âge relatif. Le Calabrien, très élevé est du début du Quaternaire, puis vient le Sicilien, 80 à 100 m., le Tyrrhénien, 30 et 15 m et le Flandrien quelques mètres. Entre ces oscillations positives, ces montées du niveau de la mer, il y a eu des oscillations négatives ou baisse du niveau qui correspondent à de grands mouvements de retrait. Mais les plages submergées sont plus difficiles à retrouver, il faut des observations en scaphandre, alors que les plages soulevées sont à la portée de n'importe quel promeneur. Cependant on connaît bien une régression dite pré-Flandrienne, qui a abaissé d'une centaine de mètres le niveau des Océans.

Les cours d'eau qui se jettent dans la mer ont été très modifiés par ces variations du niveau des océans ; à chaque montée ils construisaient une vaste plaine alluviale où ils accumulaient des cailloutis en grandes surfaces horizontales. Quand le niveau de la mer baissait, les fleuves s'encaissaient dans leur propres alluvions ne laissant plus qu'une partie des vastes surfaces de cailloutis et alluvions. Ces lambeaux sont nos terrasses alluviales.

Si le phénomène de montée et de baisse du niveau de la mer se répète plusieurs fois on obtient une série de terrasses emboîtées les unes dans les autres.

C'est sur les fleuves côtiers et le littoral d'Afrique du Nord que le général La Motte a reconnu, pour la première fois, le groupement systématique des terrasses correspondant aux plages soulevées. On a, depuis, retrouvé le long de tous les fleuves importants ces terrasses : 110 m., 60 m., 30 m., 18 m., 12 m. pour la Saône aux environs de Lyon. Il y a là un moyen de classer ces dépôts continentaux où l'homme a abandonné ses outils comme sur les plages soulevées, d'autant qu'on a essayé de les synchroniser avec les glaciers ; mais là les difficultés commencèrent. Il semble logique d'admettre qu'une grande avancée glaciaire correspond à une grande accumulation de glace, donc à une baisse générale du niveau de la mer. Au moment où le glacier fond, au contraire, le niveau marin monte et les terrasses fluviales se constituent (période interglaciaire). Cependant on voit les terrasses se raccorder en amont aux moraines glaciaires et donc leur être contemporaines, c'est-à-dire qu'elles dateraient des périodes glaciaires. Les terrasses n'auraient pas la même origine et le même âge au voisinage du glacier, ou près de l'Océan. Les choses sont donc bien plus complexes qu'on ne le croyait vers 1925.

On admettait alors 4 glaciations, 4 niveaux de plages soulevées, 4 terrasses fluviatiles. L'âge d'un dépôt pouvait s'évaluer avec un baromètre.

Si les choses sont plus nuancées aujourd'hui, plus délicates à établir, on peut cependant arriver à des chronologies locales bien assurées, mais on ne peut passer que très prudemment d'une région à une autre, d'un fleuve à l'autre. Il faut tenir compte des déformations possibles.

Dans le continent africain, les glaciers n'ont joué qu'un rôle secondaire. Ils ne s'établirent largement que dans le haut atlas marocain. Mais les variations climatiques introduirent des modifications dans l'étendue des grands déserts : Sahara au nord, Kalahari au sud. Tantôt ces vastes régions largements arrosées connurent une végétation importante et purent être habitées largement, tantôt au contraire la sécheresse persistante fit régner un climat désertique sur des étendues plus vastes qu'aujourd'hui. Cette alternance de « Pluviaux et d'Arides » commande la géologie africaine au Quaternaire ; elle se reflète dans toutes les formations, dans les dépôts de lacs, oueds, terrasses, rivières. En Afrique équatoriale et australe où les recherches préhistoriques ont été le plus poussées ces dernières années, on a reconnu trois pluviaux majeurs : un pluvial ancien Kaguérien, un pluvial moyen Kamasien à deux phases, enfin un pluvial récent moins accentué Gamblien, suivi de deux périodes d'humidité mineure.

Sur ces bases (phénomènes glaciaires, plages soulevées, terrasses, succession de pluviaux et d'arides) les nombreux savants qui étudient aujourd'hui le Quaternaire nous donneront, sans doute d'ici quelques dizaines d'années, une chronologie assez précise des événements mondiaux du Quaternaire. En tous cas, localement, la succession des faits peut généralement s'établir dans le détail avec une assez grande précision, ce qui permet d'en écrire l'histoire, et cette histoire recouvre sûrement une longue durée pour le seul Quaternaire. Et le géologue ou le préhistorien a conscience d'avoir rempli l'essentiel de son œuvre : établir une succession de faits : une chronologie relative.

ESSAIS DE CHRONOLOGIE ABSOLUE

Lorsque nous voulons dater un événement, fixer un rendez-vous, nous utilisons un chronomètre : c'est-à-dire, un instrument qui possède un index, les aiguilles, qui se déplace avec une vitesse rigoureusement constante devant des repères. Si le mouvement du chronomètre n'est pas régulier, il nous induit en erreur et la mesure est fausse. Pour évaluer les temps du passé, il faut découvrir un bon chronomètre, bien régulier, sur lequel se sont inscrits les événements à dater. On en a proposé toute une série :

- — vitesse d'érosion ou de sédimentation,
- — dépôts périodiques des lacs glaciaires (varves),
- — fluctuations légères du mouvement de la terre et du système solaire en relation avec les glaciations,
- — désintégration des corps radioactifs : Uranium-Thorium, Zircon, Rubidium, Carbone 14,
- — accumulation de certains corps comme le Fluor.

Vitesse de sédimentation ou d'érosion

Les boues fines et cailloutis apportés dans la mer constituent les sédiments : leur épaisseur dépend, évidemment, de la durée de la sédimentation. Or on connaît l'épaisseur moyenne approximative des dépôts (Quaternaire : 200 à 400 m. ; Ter-

tiaire : 3.000 m. ; Secondaire : 5.000 m. ; Primaire : 20.000 à 25.000 m., soit 5 fois le secondaire). Pour l'Antécambrien les évaluations sont beaucoup moins précises ; on peut penser au moins à 50.000 ou 60.000 m., soit plus de deux fois le Primaire.

Il suffirait de connaître la vitesse moyenne de la sédimentation pour avoir la durée des temps géologiques. Mais là commencent les difficultés, car la sédimentation est extrêmement variable dans le temps et dans l'espace. Buffon regardant se former une fine couche d'argile avait conclu qu'il fallait 7 ans pour que se dépose 1 m d'argile. Mais l'épaisseur des sédiments varie avec l'importance des crues des rivières, avec la force des courants marins, les tempêtes... Un dépôt qui s'était constitué lentement et régulièrement pendant des années au voisinage d'un port, s'est trouvé enlevé en un moment par une forte tempête. Nous ne pourrons obtenir de résultats valables que par des statistiques très nombreuses ; il faudrait se placer loin des côtes, en plein Atlantique, comme les dernières explorations océanographiques l'ont fait en prélevant des « carottes » par sondages sous-marins ; certaines renfermaient en 3 m. la sédimentation de tout le Quaternaire.

Une autre méthode, fort ingénieuse, a été proposée par l'astronome anglais Halley, dès 1700 : elle était basée sur la salure des Océans ; il admettait qu'à l'origine la mer n'était pas salée, tout le sel aurait été apporté par les rivières. Actuellement, l'eau de mer renferme 35 gr. de chlorure de sodium par litre, soit $15{,}10^{15}$ tonnes[4]. Si la constance de l'apport des fleuves était assurée, on aurait facilement l'âge de la terre ; mais du temps de Halley on connaissait mal le débit des fleuves et leur teneur en sel. Les calculs furent repris par Joly en 1898 ; il supposait la teneur des fleuves en sel constante et arrive au chiffre de 80 millions d'années. Ce chiffre doit être critiqué car la salinité varie, elle est très faible en temps de crue ; elle était plus faible au Primaire où les continents étaient moins étendus. Enfin rien ne prouve que l'Océan était entièrement dépourvu de sel à l'origine.

Pour le Quaternaire, d'autres méthodes basées sur la vitesse de l'érosion ont été proposées : par exemple le recul d'une chute d'eau. On sait que la grande chute du Niagara recule d'environ 1 m. 30 par an par seule usure de la barre rocheuse. On a pu montrer que depuis le retrait du dernier glacier la chute avait reculé de 11 km, ce qui donnerait environ 8 millénaires pour le retrait du glacier. Encore faudrait-il que le recul de la chute et donc le débit de l'eau ait été constant, ce qui n'est pas prouvé.

Par des calculs analogues et par l'étude de la sédimentation dans les lacs de montagne, on a essayé de calculer la durée totale du Quaternaire ; Penck et Bruckner ont proposé le chiffre de 600.000 ans.

Méthode des Varves

Au lieu d'envisager la seule accumulation des sédiments, on peut essayer d'y découvrir un rythme régulier caractéristique des dépôts.

Depuis longtemps on sait que l'étude des anneaux du bois d'un arbre permet de fixer son âge ; cette méthode est utile pour la période historique ou même pour la préhistoire récente. On ne se contente pas de compter le nombre des anneaux, mais on prête attention à leur largeur relative ; certains sont très étroits, d'autres beaucoup plus développés car le climat n'est pas le même chaque année ; il y a des printemps ou des automnes plus doux où le bois se développe plus, des printemps ou des hivers rigoureux où le bois végète. En comparant les arbres et les troncs d'arbres fossiles d'une même région on peut, de proche en proche, remonter à quelques millénaires.

Le géologue suédois De Geer a employé une méthode analogue pour dater le recul du dernier grand glacier quaternaire. En bordure des glaciers se situent souvent des lacs où s'accumulent les eaux de fonte ; celles-ci sont chargées de fines particules d'argile en suspension et prennent une couleur laiteuse ; quand elles se décantent, elles déposent un mince filet blanc qui tranche sur les sables ou arènes gris sombre du fond. En hiver le gel empêche cette sédimentation, les feuillets blancs sont donc saisonniers. On donne le nom de « varve » au feuillet formé d'une couche grise et d'une couche blanche, chaque varve correspond donc à une année, leur épaisseur varie de 2 mm. à 3 cm. Au microscope on distingue dans chaque lit, la sédimentation de printemps, celle d'été à éléments plus gros et celle d'automne ; le dépôt varie avec les fluctuations du climat, plus épais les années chaudes, plus mince les années froides. Il suffit donc de compter, dans les lacs de bordure, le nombre de varves déposées par le glacier en recul progressif. Le difficile est de raccorder les varves d'un lac à l'autre ; mais en s'appuyant sur les variations d'épaisseur selon les années, le raccord est possible. De Geer a trouvé ainsi 12.000 à 13.000 ans pour le recul du dernier grand glacier depuis le bord de la *Scanie*, jusqu'à sa position actuelle. Comme ce dernier glacier a dépassé lors de son maximum, vers le sud la latitude de Berlin, on pense que le recul s'est fait lentement, avec plusieurs stades d'arrêt, on est en droit de doubler au moins le chiffre de De Geer, pour avoir la date d'avancée maximum, quelque 30.000 ans avant notre ère.

Cette méthode n'est pas exempte de critiques ; certaines varves pourraient ne pas être annuelles mais correspondre à un épisode local causé par une forte pluie ; cependant les observations parallèles ont été menées en Finlande par Sauramo ou en Amérique du Nord par De Geer ainsi que par Antew : elles donnent des résultats qui ne sont pas rigoureusement identiques mais restent du même ordre, si bien qu'on peut considérer la date 12.000 ans avant notre ère pour le stationnement du glacier scandinave au bord nord de la mer Baltique comme bien établie.

Méthode astronomique

Une méthode toute différente a été proposée par l'astronome serbe, Milankovitch. Il est connu que le mouvement de la terre sur son orbite n'est pas rigoureusement régulier : l'axe de rotation terrestre se balance légèrement, d'où une inclinaison

[4] C'est-à-dire 15 suivi de 15 zéro.

variable du plan de l'équateur par rapport au plan de l'écliptique [5], l'orbite terrestre elle-même se déforme légèrement ; enfin l'équinoxe ne se produit pas toujours au même point de l'orbite mais se décale régulièrement (mouvement de précession de l'équinoxe). La conséquence de toutes ces variations, périodiques d'ailleurs, c'est que la quantité de chaleur solaire reçue par la terre varie. Milankovitch a établi la courbe de l'intensité de ces radiations solaires pendant tout le Quaternaire en partant de certaines hypothèses. La courbe obtenue montre, à première vue, un accord assez remarquable entre les minima de radiations reçues et les périodes glaciaires ; 4 minima importants correspondent aux 4 glaciations : Gunz, Mendel, Riss et Wurm ; des minima secondaires aux stades de retrait Riss, I, Riss II, Wurm I, Wurm II, Wurm III. Le dernier Wurm remonterait à 25.000 ans et le premier à 115.000 ans ; la durée totale du Quaternaire serait de 600.000 ans. Cette méthode appelle pas mal de réserves, à cause des hypothèses faites, en particulier l'extrapolation des données astronomiques actuelles à tout le Quaternaire, cependant elle valait la peine d'être signalée.

Méthodes radioactives

C'est la méthode la plus moderne ; elle est basée sur l'existence, dans les roches, de minerais de corps radioactifs, tels que le Radium, l'Uranium, le Thorium. Ces corps, chacun le sait, ont la propriété de se désintégrer, c'est-à-dire de se transformer en autres atomes plus simples, moins lourds, avec mise en liberté d'une grande quantité d'énergie atomique. C'est ainsi que l'Uranium ordinaire (Hx de poids atomique 238) se transforme peu à peu en Radium, puis après une série d'intermédiaires en une variété de Plomb (le Plomb 206) [6], en même temps que de l'Hélium est mis en liberté. La vitesse de décomposition, extrêmement faible, est rigoureusement constante d'après toutes nos mesures. Ainsi 1 gr. d'Uranium perd la moitié de son poids en 4.560 millions d'années ou si l'on préfère il produit une masse de plomb de 1/7.600 gr. par million d'année. Il suffit donc de calculer dans un minerai, la proportion de Plomb 206 produit et d'Uranium restant pour savoir depuis quand le minerai a commencé de se décomposer, c'est-à-dire depuis quand il s'est mis en place. On a ainsi l'âge du gisement. Les minerais renferment souvent d'autres corps radioactifs : l'Uranium 235, le Thorium, qui eux aussi se décomposent, ce qui permet des vérifications. Les chiffres obtenus dans des centaines d'analyses de roches ont donné pour leur âge des chiffres, approximatifs, sans doute, mais dont l'ordre de grandeur coïncide, que les analyses soient faites sur des roches de Finlande, d'Ecosse, du Canada ou plus récemment d'Australie, ou d'Afrique australe.

Reste à établir la constance rigoureuse de la décomposition, on pourrait dire, la régularité du chronomètre ; le fait que nous ne puissions produire aucune variation de la cadence de décomposition est-elle une preuve suffisante pour les centaines de millions d'années du passé ? On en aurait une confirmation très intéressante dans la disposition de certains micas. Examinées au microscope, certaines lamelles de mica présentent de petites taches sombres composées d'une série d'anneaux noirs concentriques appelés « auréoles de pléochroïsme » ; au centre de ces auréoles existe un tout petit cristal radioactif, le zircon, qui se désintègre lentement ; les anneaux sont dus à l'action des particules (noyau d'Hélium) libérées par la désintégration du Thorium contenu dans le zircon. Le rayon de l'anneau correspond à la portée de ces particules, qui est fonction du taux de désintégration de l'élément radio-actif. Or, en examinant les halos des roches récentes et très anciennes, on observe des anneaux de même diamètre, le taux de désintégration serait donc le même.

Le seul inconvénient c'est la rareté des minerais radioactifs du groupe Uranium-Thorium. Aussi on commence à utiliser aujourd'hui, en France, une méthode dite au « plomb zircon », qui s'appuie sur un minéral assez fréquent, quoiqu'en très faible quantité, dans nos roches : le Zircon dont nous venons de parler. Ce minéral renferme un peu de Thorium et d'Uranium dont on évalue l'activité par un compteur à scintillation, alors qu'on dose simplement la quantité de plomb supposé provenir entièrement de la désintégration. Le granit du Mayet de Montagne, près de Vichy, vient d'être daté de 209 millions d'années.

Une autre méthode récente utilise la décomposition du Rubidium en Strontium, corps fréquents dans certains micas. Mais cette décomposition est très lente, il faut 1.10^{11} années pour que le Rubi-

[5] C'est-à-dire le plan de l'orbite décrite par la terre dans son mouvement annuel.

[6] Remarque sur la notion d'isotope.

Depuis longtemps on sait que les différents corps simples, oxygène, hydrogène, fer, plomb... sont caractérisés par un ensemble de propriétés physiques et chimiques spécifiques. On appelle poids atomique le poids d'un atome du corps considéré (un atome c'est la plus petite partie d'un corps simple jouissant de toutes ses propriétés spécifiques, il y a ainsi $6{,}06.10^{23}$ atomes dans 1 gr. d'Hydrogène) en prenant comme unité le poids de l'atome le plus simple, l'Hydrogène.

Les études menées plus spécialement depuis le début de ce siècle font admettre aujourd'hui que les atomes sont constitués d'un assemblage d'éléments plus simples, un noyau dense d'ailleurs complexe, et une couronne d'électrons mobiles tous semblables, de poids extrêmement faible. Les propriétés chimiques et la plupart des propriétés physiques résultent du nombre et de la disposition des électrons, mais le poids atomique dépend du noyau ; on s'est rendu compte que des corps ayant rigoureusement les mêmes propriétés chimiques (et physiques) pouvaient avoir un poids atomique différent (à cause d'une constitution différente du noyau) on les appelle des isotopes. Ainsi l'hydrogène ordinaire de poids atomique 1 (par définition) est accompagné en très faible proportion d'hydrogène lourd ou deutérium de poids atomique 2. L'eau composée d'oxygène et d'hydrogène lourd est appelée « eau lourde » et possède des propriétés radioactives. Le carbone ordinaire, de poids atomique 12, est accompagné en très faibles proportions de carbone radioactif (c'est-à-dire susceptible de se décomposer spontanément) de poids atomique 14 ; on l'appelle par abréviation le carbone 14 : C 14.

Il existe toute une série d'isotopes du plomb ordinaire (de poids atomique 204), qui l'accompagnent en proportions variées, ainsi le plomb 206, le plomb 207, le plomb 208, dont les poids atomiques sont respectivement 206, 207, 208 ; ils sont les termes ultimes de la désintégration radioactive de l'uranium ordinaire, d'un de ses isotopes lui aussi radioactif, l'uranium 235, et du thorium.

dium perde la moitié de son poids. Cette méthode n'est donc valable que pour des roches très anciennes. Elle donne des chiffres légèrement supérieurs à ceux obtenus avec l'Uranium.

Parmi les résultats notons : 58 millions d'années pour une pechblende du début du Tertiaire du Colorado ; 1.350 millions d'années pour une pechblende du Précambrien du Lac du grand Ours, au Canada, et 1.985 millions d'années pour une uranite du Précambrien de Huron, au Canada. Des chiffres plus élevés ont été donnés ces dernières années, surtout en Afrique. Plus de 2 milliards d'années pour des roches du nord du Transvaal ou pour d'autres du Tanganyka et du Congo belge ; et même 3.300 millions d'ans environ pour une lépidolite de Humbola, au Tanganyka et pour une galène de Kokosho, au Congo belge ; 3.380 millions pour une autre galène de la mine de Rosetta, au Transvaal ; et jusqu'à 3.850 millions pour une lépidolite de Letaba, au Transvaal.

D'où l'estimation probable de la durée des périodes géologiques :

Quaternaire : environ 1 million d'années.
Tertiaire : environ 60 millions d'années.
Secondaire : 60 à 200 millions d'années.
Primaire : de 200 à 550 millions d'années.
Anté-Cambrien : au moins 2 à 3 milliards d'années.

Méthode au Carbone 14

Ce corps, isotope du carbone ordinaire, mais de poids moléculaire 14 est radioactif, il a été découvert pendant les études sur les rayons cosmiques. Ceux-ci bombardent la haute atmosphère terrestre et produisent des réactions en chaîne ; vers 10 à 15 km d'altitude, il y a production de protons qui ont une vie très courte ; mais s'ils rencontrent des atomes d'azote, de nouveaux noyaux se constituent dont la désintégration donne du carbone 14 et de l'hydrogène. Il se forme 2,4 atome de carb. 14 par cm^3 et par seconde. Ce carbone radioactif a une vie très courte, sa période est de 5.568 ans à 30 années près ; mais un équilibre s'établit entre production et désintégration en altitude. Le carbone 14 entre en combinaison avec l'oxygène de l'air pour former un gaz carbonique radioactif. Celui-ci est utilisé par les plantes dans leur assimilation chlorophylienne (photosynthèse) ainsi le carbone des végétaux contient sa faible part de carbone 14. Les animaux qui se nourrissent de plantes renferment aussi du carbone 14 dans leurs tissus et leur squelette. Les analyses ont montré que la quantité de carbone 14 est constante chez tous les vivants : il y a un atome de carbone 14 par trillons d'atomes de carbone ordinaire.

Mais après la mort de l'animal ou l'enfouissement du végétal, les atomes se désintègrent sans qu'aucun rapport nouveau ne vienne compenser les pertes. Puisque la période de décomposition est constante (5.568 ans à 30 années près) en connaissant la richesse en carbone 14 d'ossements animaux ou de débris végétaux on peut calculer le temps depuis lequel l'animal est mort ou le végétal a été enfoui. Le carbone 14, comme tout corps radioactif, émet des rayons dont l'intensité dépend de la quantité de carbone radioactif présente ; il suffit donc de mesurer avec un compteur Geiger, la radioactivité restant dans ces débris fossiles pour en connaître l'âge ; la période — c'est-à-dire le temps pendant lequel la moitié de la substance disparaît — étant courte, on ne peut remonter très loin dans le passé, jusqu'à 15.000 ans aisément, et rarement au-delà de 30.000 ans. La dernière époque glaciaire a pu être étudiée avec précision et surtout la post-glaciaire et les périodes protohistoriques ou historiques anciennes. Les fragments de bois ou d'os sont confiés aux physiciens qui déterminent leur radioactivité et donc leur âge ; les renseignements fournis coïncident à 150 ans près avec les calculs des historiens. Limitée à 15.000 ou 30.000 ans cette méthode n'intéresse que la Préhistoire récente ou même l'histoire mais sa précision la rend très intéressante.

Signalons encore une autre méthode employée en Préhistoire et basée sur le phénomène inverse; au lieu de suivre la destruction d'un corps radioactif on suit l'enrichissement progressif des ossements fossiles en une substance, généralement le Fluor, apportée par la circulation des eaux. Cette méthode est valable surtout pour comparer l'âge des diverses pièces d'un même gisement. Elle a permis récemment de démasquer la supercherie de Piltdown [7] : La calotte crânienne est tout au plus néolithique et la mâchoire est celle d'un jeune oran. L'utilisation d'une méthode semblable basée sur l'accumulation de l'Uranium a montré que beaucoup d'autres ossements de ce gisement de Piltdown avaient été très astucieusement truqués ou apportés de gisements lointains (Tunisie et grotte de Malte ou de Sicile selon les pièces). Toutes ces pièces avaient été très habilement colorées et arrangées. On est en présence d'une fraude, longuement préparée et splendidement réalisée. Mais on peut dire que « si cette fraude est un chef-d'œuvre en son genre, c'est une réussite encore plus grande de l'avoir démasquée dans le détail ».

CONCLUSIONS

Ces méthodes si diverses nous montrent le lien étroit qui existe entre les sciences de la vie et de l'homme et les sciences physiques, ainsi que l'ingéniosité de l'homme à tourner les difficultés de la Chronologie absolue. Sans doute, chaque méthode appelle des réserves et de la prudence mais les résultats d'ensemble sont satisfaisants et leur accord dans les grandes lignes vient nous assurer que nous sommes proches de la vérité.

La Chronologie relative semble bien établie, mis à part quelques détails et certains problèmes touchant au Quaternaire (nombre de glaciations) et à l'Antécambrien.

En Chronologie absolue, il est indiscutable que la croûte terrestre existe depuis un passé très lointain ; les vieilles séries antécambriennes se sont étendues sur des durées presque fabuleuses ; c'est ce que nous assure aussi bien le nombre et l'importance des plissements de cette période, que la grande épaisseur des sédiments déposés, et la méthode radioactive. Les plus vieux sédiments datent de quelque 2 à 3 milliards d'années. Je devrais ajouter que des théories astronomiques récentes proposent également le chiffre de 3 à 4 milliards

[7] Voir l'*Ami*, 21 janv. 1954, n° 3, p. 37.

d'années pour expliquer la formation et l'évolution du système solaire.

Les périodes Primaire, Secondaire et Tertiaire ont une histoire bien débrouillée ; les méthodes radioactives, classiques ou au zircon, permettent de préciser assez bien leur âge absolu.

L'histoire du Quaternaire, beaucoup plus court, est plus délicate, car on exige une précision bien plus grande. La convergence de certains résultats paraît remarquable : 600.000 ans d'après Penck et Brückner par des mesures de sédimentation ; 600.000 ans aussi d'après Milankovitch par des méthodes astronomiques totalement différentes, de l'ordre du million d'années par les méthodes radioactives beaucoup moins précises.

Enfin, les derniers événements du Quaternaire sont encore mieux datés. Maximum du glacier wurmien vers 30.000 av. J.-C. et surtout stationnement du glacier scandinave au sud de la Scanie vers 11.000 à 12.000 av. J.-C., 10.000 ans pour les dernières influences glaciaires notables en Amérique du Nord et en Irlande, d'après le Carbone 14.

Ainsi se trouve bien établi, le déploiement dans le temps du geste créateur ; il n'en est que plus admirable et merveilleux. Vraiment « pour vous Seigneur, mille ans sont comme un jour ».

* *

BIBLIOGRAPHIE

(Dans l'ordre d'intérêt)

HOLMES (A.). — « *L'âge de la terre* » (1947). *Endeavour,* VI, 23, p. 99-108.

ZEUNER (F.). — « *Dating the past. An introduction to geochronology* » (1950), 2e éd., XVIII + 474 p., 103 fig., 24 pl. Mathiew, London.

DE GEER (E. H.). — « *La déglaciation scandinave selon la chronologie de Geer* » (1955). *Bull. Soc. Géol. France,* (6), V, p. 169-192.

LIBBY (W. F.). — « *Mesure de l'âge par le radiocarbone* » (1954). *Endeavour,* XIII, 49, p. 5-16.

ROQUES (M.). — « *Détermination de l'âge absolu du Granit carbonifère du Mayet de Montagne* » (Allier), *C. R. Ac. Sc.*, 13 janv. 1956. 242, p. 528-536.

R. MOUTERDE.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Y a-t-il des damnés ?

Q. — Au cours d'une réunion, un confrère, soumis par ailleurs entièrement à notre Mère la sainte Eglise, quant à la proposition de foi que l'enfer existe, soutient néanmoins qu'*il n'est pas de foi qu'il y ait des hommes en enfer* (et je le concède quant au « de foi ») ; il ajoute que « Dieu a tant aimé le monde qu'Il lui a donné son Fils unique ». La Rédemption, en conclut-il, est une œuvre uniquement d'amour et, cet amour devant atteindre son but, nous serons TOUS sauvés ; les uns en coopérant avec le Christ à son œuvre d'amour, les autres passivement.

J'ai répondu que s'il en était ainsi, il n'y avait pas à se donner tant de mal pour notre âme et pour celles des autres et, plus brutalement, que nous, prêtres, nous n'avions plus qu'à « défroquer ».

Mais je pense que l'*Ami* pourrait mieux éclairer notre lanterne.

R. — De telles affirmations sont regrettables. Elles trahissent une mentalité que l'on ne saurait approuver, que l'on doit bien plutôt combattre pour l'empêcher de faire tache d'huile dans l'Eglise.

Sans doute, il n'est pas de foi définie qu'il y ait des hommes en enfer. La foi porte strictement sur l'existence d'un enfer éternel, réservé aux pécheurs morts impénitents. Mais existe-t-il des pécheurs morts impénitents ? Peut-on l'affirmer sans manquer aux exigences de l'enseignement de l'Eglise pris dans toute sa complexité ? Examinons de plus près le problème...

Il s'agit de découvrir, grâce aux documents authentiques (Ecriture, Conciles, affirmations du magistère) si l'existence d'hommes damnés est un *fait* qui s'impose ou non à l'adhésion du chrétien et dans quelle mesure il s'impose.

1. — Tout d'abord, en raison de certaines affirmations scripturaires, les théologiens envisagent le fait de la damnation de Judas. Nous avons traité cette question en 1931 : il suffira de rappeler ici nos conclusions. En premier lieu, « il n'y a aucun doute que les textes de Matth., XXVI, 24 ; Marc, XIV, 21 ; Luc, XXII, 22, doivent être entendus d'une malédiction redoutable, laquelle ne serait pas intelligible si elle ne comportait pas la damnation éternelle ». C'est en ce sens que l'ont interprétée unanimement les Pères et les Docteurs. En second lieu, « le fils de la perdition, qui doit périr (Jo., XVII, 12) ne peut être entendu que de Judas et sa perdition est la perdition éternelle ».

De là, faut-il conclure que la damnation de Judas est implicitement révélée par le Christ ? Certains l'affirment ; nous n'osions pas être si absolu :

Pour croire une vérité de foi divine *et catholique*, il faut que cette vérité soit proposée authentiquement par le magistère extraordinaire ou ordinaire de l'Eglise comme vérité révélée par Dieu. Or la damnation de Judas n'est pas — nous ajouterions même volontiers ne peut pas être — proposée authentiquement par l'Eglise comme une doctrine révélée... Pourrait-on dire qu'elle est tout au moins de foi divine, parce que contenue dans l'Ecriture ? Mais, elle n'est contenue dans l'Ecriture ni explicitement ni, à notre humble avis, implicitement. Elle y serait renfermée tout au plus virtuellement. Et c'est précisément parce que virtuellement renfermée dans l'Ecriture, que cette vérité s'impose à notre adhésion sous peine de péché de témérité ou même d'erreur dans la foi (*Ami*, 1931, p. 393-94).

2. — Le cas de Judas mis à part, l'Ecriture, sans indiquer personne individuellement, laisse entendre qu'il y a ou qu'il y aura des hommes damnés en enfer. Comment entendre autrement les paroles du Christ ?

Parabole de l'ivraie : « L'ivraie, ce sont les fils du mauvais ; l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable ; la moisson, c'est la fin du monde ; les moissonneurs, ce sont les anges. De même donc que l'ivraie est ramassée et brûlée au feu, ainsi en sera-t-il à la fin du monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, et ils enlèveront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité et ils les jetteront dans la fournaise du feu... » (Matth., XIII, 38-42).

Prophétie du jugement : « Il dira à ceux de gauche: Retirez-vous de moi, maudits, (allez) au feu éternel qui a été préparé pour le diable et ses anges... Et ceux-là s'en iront au supplice éternel. » (Matth., XXV, 41, 46).

« L'heure vient où tous ceux qui sont dans les tombeaux entendront sa voix (la voix du Fils de l'Homme), et ils en sortiront, ceux qui auront fait le bien pour une résurrection de vie, et ceux qui auront fait le mal pour une résurrection de jugement » (Jo, V, 28-29).

On pourrait citer d'autres textes, en particulier les affirmations de S. Paul excluant du royaume de Dieu diverses catégories de pécheurs (I Cor., VI, 9-10 ; Gal., V, 19-21 ; Eph., V, 5). Textes qui seraient sans portée réelle, tout comme les paroles et prophéties du Christ rapportées plus haut, si aucun homme, aucun pécheur, si criminel soit-il, ne devait jamais tomber en enfer.

3. — Professions de foi et conciles font écho à ces enseignements.

Fides Damasi : « Notre espérance est d'obtenir de lui (du Fils) ou la vie éternelle qui récompensera nos bonnes actions méritoires, ou la peine de l'éternel supplice pour nos péchés... » (Denz.-Bann., 16):

Symbole « *Quicumque* » : « A l'avènement (du Christ), tous les hommes ressusciteront avec leurs propres corps, pour rendre raison de leurs propres actions. Ceux qui auront fait le bien iront dans la vie éternelle ; ceux qui auront fait le mal, dans le feu éternel » (Id., 40).

Condamnation de l'origénisme : « Quiconque dit ou pense que la peine des démons et des impies ne sera pas éternelle, qu'elle aura une fin et qu'il se produira alors une apocatastase des démons et des impies, qu'il soit anathème » (*Anathèmes de Justinien* approuvés par le concile de Ménas, id., 211, condamnation reprise par le Ve concile œcuménique).

On pourrait également citer Innocent III, affirmant que la peine du péché *actuel* (mortel) est le tourment éternel de l'enfer (Id., 410) ; le IVe concile du Latran, déclarant qu'après la résurrection générale, en raison de leurs mauvaises actions, les réprouvés reçoivent avec le diable un châtiment éternel (Id., 129) ; le IIe concile de Lyon et le concile de Florence enseignant l'entrée des damnés en enfer aussitôt après la mort. La même vérité avait été en 1336 promulguée par Benoît XII. Pourrait-on expliquer ces interventions solennelles de l'Eglise si, en réalité, tout en maintenant le principe d'un enfer éternel, on le vidait totalement *d'hommes réprouvés ?* Les documents ecclésiastiques, en effet, ainsi que les textes scripturaires, comptent comme habitants de l'enfer non seulement les démons, mais encore les hommes impies.

4. — Nous voulons aussi attirer l'attention de nos consultants sur *trois* faits théologiques qui, sans appartenir aux décisions majeures de l'Eglise, manifestent cependant la pensée du magistère ordinaire.

— *a*) Le premier concerne la question si obscure de la *réprobation* en regard de la prédestination. Les Pères de l'Eglise, les théologiens de toutes époques se sont penchés sur ce problème redoutable. Tous admettent, avec des divergences d'explications, le dogme de la prédestination des élus par Dieu. Tous rejettent une réprobation positive de Dieu, prédestinant les impies au péché et à l'enfer. De ce chef, soit au temps du prêtre Lucidus (Ve-VIe s.), soit au IXe siècle avec Gottschalk, soit plus tard (XVIe s.), avec Calvin et même Luther, les représentants de l'idée catholique et les conciles ont eu soin de dégager le problème de la réprobation de celui de la prédestination. Si ce souci existe, c'est donc que conciles et théologiens se placent en face du fait d'hommes, rachetés par Jésus-Christ, et cependant damnés par leur faute.

— *b*) Le problème du *nombre des élus* nous place également en face d'attitudes qui impliquent le fait de la damnation d'un certain nombre d'hommes. En autorisant la discussion entre théologiens, l'Eglise marque bien qu'elle suppose, elle aussi, que *des* humains seront damnés, tout en laissant aux auteurs le soin de justifier leur opinion sur le nombre plus ou moins grand des élus et des damnés. Elle a cependant, par quelques interventions doctrinales, marqué certaines limites qu'il ne faut pas dépasser. L'opinion trop large du Père Gravina fut frappée par l'Index (1772), bien qu'elle n'ait fait que reproduire la tendance du P. Gener et du frère Joseph de Saint-Benoît, tandis que l'opinion trop rigide du pseudo-d'Amelincourt (1708) avait été condamnée. Quelle que soit la valeur à accorder à ces condamnations, il n'en est pas moins vrai que, dans les deux cas, on suppose, parmi les hommes comparus au jugement divin, un plus ou moins grand nombre d'élus et de réprouvés.

— *c*) Une troisième controverse théologique, à laquelle nous avons fait allusion à plusieurs reprises dans l'*Ami,* concerne la possibilité d'une conversion des impies à l'instant de la mort, grâce à une *illumination divine* leur permettant de se réconcilier. Certes, des grâces de conversion sont assurées au pécheur, en tout temps, et surtout à l'heure de la mort ; mais, de là, à affirmer que tout homme, tout pécheur possédera, à l'heure de la mort, un moyen efficace d'éviter l'enfer, il y a un abîme (voir notre article, *Ami,* 1923, p. 724-728). Nous sommes revenus plusieurs fois sur cette prétendue possibilité d'une option finale (1932, p. 130 ; 1933, p. 756-760 ; 1951, p. 21-23, 701-704. (Voir un bref résumé du problème dans notre livre *Les mystères de l'Au-Delà,* opinion de Cajétan et de ses modernes disciples, p 17-21). L'autorité ecclésiastique a d'ailleurs manifesté son sentiment à ce sujet. En 1936, l'ouvrage d'un théologien espagnol fut mis à l'Index avec cette note officieuse :

Dans ledit volume, on défend une étrange théorie qui a cours, concernant une prétendue illumination spéciale que les âmes recevraient de Dieu au moment de leur séparation du corps, grâce à laquelle elles se convertiraient intimement et parfaitement au Créateur et seraient ainsi justifiées et sauvées. Il n'est pas nécessaire, certes, de beaucoup de paroles pour faire comprendre combien grave est le danger qui se cache sous ces théories qui, non seulement n'ont aucun fondement dans la Révélation mais sont même en contradiction avec elle et avec le sentiment de l'Eglise. (*Osservatore romano,* 6 mars 1936).

Votre théologien « universaliste » pourra méditer tous ces documents et constater que sa thèse est fort peu en harmonie avec eux.

* *

Mais voyons son argumentation positive :

« Dieu, dit-il, a tant aimé le monde qu'Il lui a donné son Fils unique ». La Rédemption, en conclut-il, est une œuvre uniquement d'amour et, cet amour devant atteindre son but, nous serons tous sauvés, les uns en coopérant avec le Christ à son œuvre d'amour, les autres passivement.

La Rédemption est une œuvre d'amour, *mais aussi de justice.* Il s'agissait, en effet, tout d'abord de *réparer le péché* (Hébr., IX, 28) ; ensuite de *restaurer* dans les âmes *l'ordre surnaturel* (Rom., V, 19) ; enfin, de *glorifier Dieu.* L'amour est au principe de ces réalisations, amour de Dieu, de Dieu, à qui les hommes étaient incapables d'offrir une réparation et un hommage suffisants pour effacer l'offense faite par leurs péchés ; mais aussi amour des hommes eux-mêmes, à qui Jésus voulait bien se substituer dans l'œuvre de justice et de réparation.

Sans doute, en ce qui concerne Jésus-Christ, aucune limite ne saurait être imposée à ces effets, en raison du triple caractère de la Rédemption, laquelle est : *surabondante,* dépassant ce que la justice divine pouvait exiger ; *infinie,* puisqu'elle est offerte par une personne divine, dont chacune des actions a un mérite et une valeur infinis : « Où le péché avait abondé, la grâce a surabondé » (Rom., V, 20-21) ; *universelle,* car la Rédemption peut obtenir le pardon de tous les péchés possibles et à tous tes hommes sans exception : « Notre Sauveur veut que *tous les hommes* soient sauvés, ...Il s'est donné lui-même en rançon *pour tous* » (I Tim., II, 4, 6). « Il est mort *pour nous tous* » (II Cor., V, 15).

Quant à l'application de ces effets aux hommes, il faut se rappeler la comparaison établie par saint Paul entre Adam et Jésus-Christ : ce qu'Adam est pour tous les hommes dans l'ordre de la perdition, Jésus-Christ l'est dans l'ordre de la réparation. Il en résulte que *deux conditions principales* sont exigées pour que la passion du Christ puisse nous être appliquée. La *première* condition concerne *tous les hommes sans exception :* de même qu'ils héritent d'Adam le péché par la voie de la génération naturelle ainsi ils ne seront justifiée qu'en passant par la voie de la *régénération spirituelle* du baptême. La *seconde* condition concerne les *adultes déjà baptisés.* Ils doivent vivre en chrétiens, c'est-à-dire reproduire dans leur vie les exemples du Christ, « suivre les vestiges de ses pas » (I Petr., II, 21). Bonnes œuvres, pénitence, persévérance dans la pratique des vertus, telle est la condition du salut : « Si nous sommes enfants de Dieu, nous sommes aussi ses héritiers, héritiers de Dieu et cohéritiers du Christ, *à condition toutefois que nous souffrions avec lui pour être glorifiés avec lui* [1] ». Quant aux adultes non baptisés, la Rédemption du Christ peut encore leur permettre de se sauver : c'est le grand problème du salut des infidèles, que nous avons abordé dans l'*Ami* (principalement en 1925, p. 353-363). Quelle que soit la solution adoptée, il faut admettre, au point de départ du salut, une foi explicite en un Dieu rémunérateur (p. 360). Le Bienh. Innocent XI a condamné, on le sait, la proposition laxiste suivante : « Seule la foi en un seul Dieu est nécessaire de nécessité de moyen ; la foi explicite à un Dieu rémunérateur ne l'est pas » (Denz.-Bann., 1172). Et la grâce au moins suffisante de la conversion sera offerte à tous [2].

De l'universalité et de l'efficacité de la Rédemption ne suit pas, quoi qu'on en puisse penser, le salut universel des hommes. Les documents ecclésiastiques cités au cours de cette réponse le supposent implicitement, mais le concile de Trente l'affirme explicitement. Les chapitres sur la justification seront le meilleur résumé de tout ce qui a été dit ici :

1° Tous les hommes, ayant perdu l'innocence dans la prévarication d'Adam... étaient à ce point esclaves du péché et sous la puissance du diable et de la mort, qu'...ils n'avaient pas le pouvoir de s'en délivrer ni de se relever par les forces de la nature...

2° D'où il est arrivé que le Père céleste... a enfin envoyé (Jésus-Christ), afin de « racheter les Juifs qui étaient sous la Loi » (Gal., IV, 5) et de faire parvenir la justice aux Gentils qui ne la recherchaient point, et qu'ainsi tous fussent rendus ses enfants adoptifs...

3° Mais, bien qu' « il soit mort pour tous » (II Cor., V, 15), *tous néanmoins ne reçoivent pas le bénéfice de sa mort,* mais ceux-là seuls auxquels le mérite de sa passion est communiqué... Puisque c'est en raison de cette propagation par Adam qu'ils contractent, dès leur conception, leur propre injustice ; de même, s'ils ne renaissaient en Jésus-Christ, jamais ils ne seraient justifiés, puisque c'est par cette renaissance que la grâce, qui les justifie, leur est accordée par le mérite de la passion... : (4) « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu » (Jo., III, 5).

5° Le commencement de la justification chez les adultes doit être cherché dans la grâce prévenante... c'est-à-dire dans cet appel qu'ils reçoivent sans aucun mérite de leur part, de telle sorte que, détournés de Dieu par leurs péchés, au moyen de sa grâce excitante et adjuvante, ils se disposent à se tourner vers leur propre justification *en consentant et coopérant librement à cette même grâce.* Ainsi Dieu touche le cœur de l'homme par l'illumination du Saint-Esprit, *de telle façon que l'homme ne reste pas absolument inerte sous le coup de cette inspiration,* car il peut aussi bien la repousser, et que cependant, sans la grâce de Dieu il ne peut se mouvoir vers la justice...

6° Or ils se disposent à la justice en ce sens que, excités et aidés par la divine grâce, ils conçoivent la *foi* par l'ouïe et se tournent librement vers Dieu ; — qu'ils croient aux vérités et aux promesses révélées par Dieu, à celle-ci surtout que l'impie est justifié « par la grâce de Dieu au moyen de la rédemption qui est dans le Christ Jésus » ; que, se reconnaissant pécheurs, de la crainte de la divine justice qui les frappe utilement, ils en viennent à considérer la miséricorde de Dieu et s'élèvent à l'*espérance,* ont confiance que Dieu leur sera propice à cause du Christ et commencent à l'*aimer* comme source de toute justice ; que, par conséquent, ils se retournent contre leurs péchés dans une sorte de *sentiment de haine et de détestation,* c'est-à-dire par cette *pénitence* qu'il faut faire...

[1] Nous avons développé ces considérations dans l'*Ami,* 1926, p. 321-330. — Le texte qui précède est presque en entier transcrit de notre ouvrage *Doctrine et vie chrétiennes,* p. 62-63 (Berche et Pagis, éditeurs).

[2] Nous ne pouvons revenir ici sur cette question qui exigerait des développements considérables. On pourra consulter notre article sur la *Volonté de Dieu salvifique universelle, D.T.C.,* XV, 3356-3374, spécialement quant à la distribution de la grâce, col. 3370-73. — Quant au salut des enfants morts sans baptême, nous n'avons pas à y revenir. Voir notre livre : *Enfants morts sans baptême* (Téqui, éditeur).

Nous avons souligné les mots importants qui condamnent la position qu'on nous a signalée : tous les hommes ne reçoivent pas le bienfait de la Rédemption... ; impossible d'obtenir l'application des bienfaits de la Rédemption dans une attitude passive.

La Rédemption a-t-elle manqué son but pour autant ? Nullement. Ici encore qu'il soit permis de vous renvoyer à deux articles antérieurs (1935, p. 188-190 ; 1937, p. 449-451). Deux conclusions :

1° *Dato, non concesso* qu'un grand nombre d'hommes, par leur aveuglement coupable, rendent la Rédemption inutile *pour eux*, il ne s'en suivrait pas encore que cette Rédemption ne joue aucun rôle à leur endroit : leur ayant préparé les moyens de salut, elle demeure à leur égard, de la part de Dieu, une marque de miséricorde. Et, parce que les pécheurs obstinés n'en voudront point recevoir pour eux-mêmes la fructueuse application, elle sera, au jour de la justice de Dieu, un motif nouveau de sévir contre les coupables (1935, p. 190).

2° La Rédemption n'aurait-elle abouti qu'à ce résultat admirable de « planter » l'Eglise dans le monde de manière à la manifester comme « un étendard levé aux yeux des nations, qui appelle à soi ceux qui ne croient pas encore » (conc. du Vatican, Denz.-Bann., 1794 ; cf. Is., XI, 12), ce serait déjà une œuvre magnifique. Loin de présenter Dieu comme un faible en face du démon, une telle œuvre, par comparaison avec l'état du monde avant l'ère chrétienne, montre au contraire combien le « prince de ce monde » a vu son empire ébranlé et son influence diminuée (1937, p. 450).

* *

La boutade qui termine la lettre de notre consultant n'est pas sérieuse. « Si tous les hommes peuvent se sauver à quoi bon s'occuper de leurs âmes, nous n'avons, nous, prêtres, qu'à « défroquer »... Mauvais sentiment. Dans l'hypothèse fausse dénoncée dans la lettre, il resterait encore au prêtre une mission admirable, celle de pousser les âmes à une perfection plus grande, à un amour plus parfait de Dieu et du prochain, et le prêtre lui-même y trouverait le moyen de se sanctifier davantage...

A. MICHEL.

Durée du noviciat et validité des vœux

Q. — J'ai été très surpris de lire dans la consultation parue dans l'*Ami* du 9 mai 1957 (n° 19), p. 302, que les « vœux émis au jour *anniversaire* de la prise d'habit ne sont pas valides »... Or, je ne crois pas être téméraire en affirmant que semblable pratique existe encore et n'est peut-être pas aussi rare que votre collaborateur le suppose.

Je connais personnellement le cas d'une jeune fille qui, ayant pris l'habit le 8 décembre dernier, s'apprête à prononcer ses premiers vœux le 8 décembre 1957... Peut-être ai-je mal compris la réponse de l'*Ami* ? Voudriez-vous demander à votre collaborateur de nous dire quelle est la portée exacte de son affirmation ?

R. — Notre correspondant et lecteur attentif a *bien compris* ce que nous avons écrit (n° 19, p. 302). Il est parfaitement exact que les vœux émis au jour « anniversaire » de la prise d'habit (on pourrait dire de façon plus rigoureusement précise : « au jour anniversaire de *l'entrée au noviciat* », ainsi que nous l'expliquerons tout à l'heure), sont *invalides*.

Nous n'avions pas cru devoir donner, dans l'article en question, des explications supplémentaires sur un point de droit *éclairé* depuis 35 ans..., et qui d'ailleurs était *admis* pacifiquement par notre consultant, au point même de départ de son exposé.

S'il est vrai — comme veut bien l'affirmer notre correspondant — qu'il puisse encore y avoir des hésitations à ce sujet, nous rappellerons brièvement les prescriptions du droit relative à la *validité* du noviciat, et, par voie de conséquence, de la profession religieuse qui en est le terme.

1° C'est par la « prise d'habit » que *normalement* commence le « noviciat ». Les deux choses sont, dans la *pratique*, si intimement liées que les deux expressions sont presque devenues synonymes et employées indifféremment l'une pour l'autre dans le langage courant et même chez les auteurs. Dom Bastien n'hésite pas à écrire (*Directoire canonique*, n° 441) : « En droit, prendre l'habit ou commencer le noviciat, c'est une seule et même chose ; et même commencer le noviciat s'exprime ordinairement en disant qu'on a pris l'habit... »

Cependant le Code dit avec davantage de prudence et plus de précision : « Le noviciat commence par la prise d'habit, *ou de toute autre manière fixée dans les constitutions* », can. 553. Retenons cette dernière alternative. Il reste vrai cependant que si un autre mode d'entrée au noviciat a été prévu, il doit être inscrit dans les constitutions et non abandonné à la détermination arbitraire des Supérieures.

2° Le canon 555, § 1, 2°, précise que, pour être valide (*ut valeat*) le noviciat doit durer « une année entière et continue » (*per annum integrum et continuum*).

Dès les premières années qui suivirent l'entrée en vigueur du Code, cette question de l'*intégralité* de l'année du noviciat avait soulevé des doutes. Il était de pratique courante que l'on choisît, pour la cérémonie de prise d'habit (qui marquait l'entrée au noviciat) une fête ou solennité chère à l'Institut (ou au postulant), avec intention de conserver cette même date ou anniversaire pour l'émission de la première profession et le renouvellement de cette profession dans l'avenir [1].

Or, nombre de canonistes avaient remarqué que, dans les normes, à la fois nouvelles et très précises, que le Code avait tracées pour le calcul du temps, « l'année de noviciat » (*annus novitiatus*) avait été explicitement donnée comme *exemple* du mode de comput prévu au canon 34, § 3, 3°. Il était dit clairement dans le texte législatif : « Si le point de départ (du temps) ne coïncide pas

[1] Cette manière de faire — et de calculer l'année de noviciat — s'appuyait sur un décret de la S. C. des Religieux du 3 mai 1914 (*Acta Ap. Sedis*, vol. VI, p. 229), qui autorisait le calcul de l'année de noviciat « de jour à jour » (et non plus « d'heure à heure », comme auparavant) : ainsi, un noviciat commencé le 15 août, à n'importe quelle heure du jour, permettait de faire profession le 15 août suivant à n'importe quelle heure du jour.

Les changements et précisions apportés par le Code dans le « comput du temps » (can. 31-35) ne furent pas remarqués de suite par tous ; et, même chez ceux qui s'en aperçurent, les modifications substantielles qui en étaient la conséquence ne passèrent pas immédiatement dans la pratique ; on s'en tenait à la discipline antérieure.

avec le début du jour, le premier jour n'est pas compté et le temps se termine *à l'expiration* du jour portant le même chiffre », c'est-à-dire à la 24e heure du jour anniversaire. Il était clair que l'entrée au noviciat (du moins quand elle était marquée par la cérémonie de prise d'habit) ne pouvait guère avoir lieu à 0 heure, et donc ne coïncidait pas avec le début du jour. Que devenait, dans ces conditions, l'*intégrité* de l'année du noviciat, exigée par le canon 555 pour sa *validité ?*

Deux questions furent alors posées à la Commission d'interprétation du Code :

a) Faut-il calculer l'année de noviciat selon le mode établi par le canon 34, § 3, 3° ?

b) Si oui, cette façon de compter intéresse-t-elle la validité — ou seulement la licéité — du noviciat ?

La C.I.C. répondit *affirmativement* aux deux questions, le 12 novembre 1922. Il s'ensuivit une certaine « émotion » dans nombre d'Instituts qui, marquant l'entrée au noviciat par la prise d'habit, faisaient prononcer les premiers vœux au jour *anniversaire* de la prise d'habit : vg. celle-ci ayant eu lieu le 15 août, la profession se faisait également le 15 août, un an ou deux ans après, selon les Constitutions.

3° De ce fait, il se trouvait qu'un grand nombre de professions demeuraient *invalides*, car, aux termes du canon 572, § 1, 3°, une profession religieuse n'a de valeur que si elle a été « précédée d'un noviciat *valide* ». Et comme la réponse de la Commission n'avait pas valeur d'interprétation « extensive ou restrictive », mais seulement « déclarative » (c'est-à-dire expliquant un texte de loi suffisamment clair par lui-même, can. 17, § 2), cette réponse était *valable pour le passé* (*valet retrorsum*). C'est pourquoi la S. C. des Religieux, tout en refusant une *sanatio* de toutes les professions invalides dans le monde entier pour cause de noviciat incomplet, accorda des indults assez larges et suffisamment généraux pour que chaque profession n'ait pas à être convalidée isolément [2]. Depuis, et même jusqu'en ces dernières années, d'autres « sanations » ont dû être accordées pour ce même motif... Tant il est vrai que le droit de l'Eglise peut demeurer méconnu, même de ceux qui, en vertu de leur état ou de leur charge, ne devraient pas l'ignorer.

3° Nous ne voudrions cependant pas conclure sur une note pessimiste ; et, avant de prononcer par avance la nullité de la profession que notre consultant nous dit être prévue pour le 8 décembre de cette année (à la suite d'un noviciat commencé à la même date), nous tenons à nous raccrocher à une hypothèse susceptible de rendre cette profession aussi bien valide que licite.

Il est dit, au canon 553, que le noviciat commence par la prise d'habit, mais *aussi* « de toute autre manière fixée dans les Constitutions ». Il existe en effet des Instituts, dans lesquels les Constitutions stipulent que le noviciat commence par la « remise » de l'habit aux postulants *la veille* de la « cérémonie » officielle et solennelle de prise d'habit [3]. Dans d'autres Instituts, les Constitutions déclarent que le noviciat commence « par la *notification officielle* de l'admission à la prise d'habit », ou emploient une formule équivalente. En ce cas, il n'y a aucun inconvénient à placer cette « notification » la *veille* de la cérémonie « solennelle » de prise d'habit, laquelle cérémonie est ordinairement fixée à un jour de fête, soit de la Congrégation, soit de l'Eglise universelle. L'intégrité de l'année de noviciat est ainsi sauvegardée. Cette manière de faire permet de prévoir la profession (ainsi que tous ses renouvellements ultérieurs) pour ce même jour de fête — exactement au *jour anniversaire* de la « solennité » de la prise d'habit — lequel jour *ne sera pas* l'anniversaire de l' « entrée au noviciat », puisque canoniquement elle aura eu lieu la veille.

On notera, en passant, que, dans les Instituts dont les Constitutions exigent *deux* ans de noviciat avant la première profession, il *peut* parfois y avoir des atténuations à la règle de « l'intégrité » de ce même noviciat. Aux termes du canon 555, § 2, la seconde année *n'intéresse* pas la validité du noviciat, à moins que les Constitutions ne le disent *expressément*. Si donc l'accomplissement de cette deuxième année est une condition de validité du noviciat, rien ne peut être retranché à son intégralité. Dans le cas contraire, l'anticipation d'un jour (et même davantage) pour l'émission de la profession, ne rendra jamais celle-ci invalide, pourvu que l'année « canonique » soit intégralement accomplie.

Pour sauvegarder la *licéité* de la réduction (ou même de la suppression totale) de cette seconde année, dispense pourra être accordée par l'Ordinaire du lieu, si l'Institut est de droit *diocésain* (C.I.C., 12 février 1935, *Acta*, XXVII, p. 93) ; mais un recours à la S. C. des Religieux sera nécessaire, s'il s'agit d'un Institut de droit *pontifical*.

4° En définitive, nous engageons notre consultant à s'assurer d'abord que la novice en question n'a pas « commencé son noviciat canonique » dans la journée du 7 décembre, — bien que la cérémonie « officielle » de prise d'habit ait eu lieu le 8. S'il n'en était pas ainsi, notre correspondant aurait certainement le droit (sans en avoir le devoir, ni la charge, à strictement parler) d'attirer l'attention du sujet, — ou mieux encore des responsables de l'Institut, — afin de pourvoir à la validité de la profession à venir.

A. Bride.

---

[2] Autant que nous pouvons le savoir par des réponses particulières, la jurisprudence du Saint-Siège en cette matière fut la suivante :

a) pour les Instituts de droit *diocésain*, une sanation générale était accordée « en bloc » par l'intermédiaire de l'Ordinaire du lieu, (*in forma commissoria*) ; mention de l'indult devait être transcrite dans le registre des professions de chaque Institut ;

b) pour les Instituts de *droit pontifical*, la S. C. des Religieux exigea qu'on lui fournît la liste de ces Instituts.

[3] La remise de l'habit, de quelque façon qu'elle se fasse, a la signification de l'admission au noviciat. Mais on notera que la « cérémonie officielle » ou « solennelle » n'est pas essentielle à la « prise d'habit » (*susceptio habitus*, can. 553), quelle que soit l'opinion qui puissent avoir sur ce point certaines communautés.

Mariage entre un païen et une protestante Est-il valide ? Peut-il être dissous ?

Q. — Alexis (*nom fictif*), païen, a épousé, en 1919, une veuve protestante, Joséphine, dans un pays de la brousse africaine, en se conformant aux usages indigènes (*more patrio*). Il resta avec elle environ deux ans, puis s'engagea dans l'armée du roi d'une tribu voisine et y resta plusieurs années. A son retour il trouva sa case vide : son épouse était retournée dans sa famille. Il la reprit de force et la ramena avec lui. Mais au bout d'un mois, Joséphine le quitta de nouveau et refusa, cette fois, de revenir. Pour bien marquer que la séparation était définitive, elle rendit sa dot (60 shillings) à Alexis.

Celui-ci épousa alors (toujours *more patrio*) une païenne du nom de Nouéla et ils vécurent ensemble.

Or il arriva que le frère d'Alexis mourut et Alexis hérita de sa femme Manjola. Un missionnaire protestant étant passé par là, Alexis et Manjola se firent instruire dans la religion réformée, avec l'intention de l'embrasser. Avant de baptiser Alexis, le ministre protestant l'envoya interpeller Nouéla, la païenne. Celle-ci refusa de cohabiter. Le pasteur baptisa donc Alexis et le maria au temple avec Manjola. Dans cette affaire, il ne fut pas question de Joséphine, la 1re épouse : Alexis l'avait oubliée, ou du moins il n'en parla pas. Entre temps, Nouéla s'étant rapprochée d'Alexis, celui-ci eut deux femmes et vécut avec elles environ 6 années. Après quoi, elles le quittèrent toutes les deux, à bref intervalle.

Peu de temps après, un autre frère d'Alexis étant mort, laissa sa concubine Roza avec ses deux enfants. Une fois de plus Alexis hérita de Roza et de ses enfants, *tous catholiques*.

C'est alors qu'Alexis songea lui-même à se faire catholique afin d'épouser, régulièrement et devant l'Eglise, Roza, la veuve de son frère. Et c'est pour résoudre ce « cas », vraiment compliqué, qu'un lointain missionnaire s'adresse à l'*Ami*. Que peut-il faire ? Que doit-il faire ?

Il ajoute, pour être complet, que la première femme (protestante), Joséphine, est toujours vivante ; mais c'est actuellement une pauvre vieille bien décrépite. Cependant Alexis est allé l'interpeller, accompagné du catéchiste. Joséphine a répondu ceci, qui a été consigné par écrit par le catéchiste : « Le premier que j'ai épousé étant mort, je me mariai à Alexis. Je lui ai rendu le montant de ma dot... qu'il aille maintenant où il voudra. Quant à moi je ne retournerai jamais chez lui. »

R. — Le nœud de la question, — et même *toute* la question, à travers des péripéties que l'ont croirait inventées si elles n'étaient pas affirmées par des hommes dignes de foi, — gît dans la valeur à attribuer au mariage d'Alexis avec Joséphine, la veuve protestante. Si ce mariage est valide, toutes les unions successives et multiples d'Alexis n'ont plus d'intérêt pour nous, au point de vue canonique.

Or, d'après l'exposé, il semble bien que l'on puisse affirmer avec certitude la validité du premier mariage d'Alexis, le païen. En effet :

— *a*) Si le baptême (protestant) de Joséphine est sans valeur [1], le mariage avec Alexis, également païen, mérite le nom de *legitimum* (canon 1015), et il est parfaitement *valide*, ayant été contracté dans les formes en usage dans le pays, *more patrio*. Seul un empêchement de droit naturel aurait pu le rendre invalide ; mais un tel empêchement ne saurait être « présumé ». Il faut donc s'en tenir au principe énoncé au canon 1014 : *standum est pro valore matrimonii* [2].

— *b*) Si le baptême de Joséphine est valide, ce n'est pas un obstacle à la validité du mariage avec Alexis, car Joséphine, n'ayant pas été baptisée « *dans* l'Eglise catholique », n'est pas soumise à l'empêchement de disparité de culte (can. 1070). D'autre part, ni Alexis, ni Joséphine ne sont soumis à la forme « canonique ». Leur mariage jouit donc des « faveurs du droit » (can. 1014).

Cette première union d'Alexis étant valable au regard du droit naturel et même du droit canonique, toutes les unions successives qu'il a pu contracter (*etiam patrio more*), sont nulles. Nous n'avons plus qu'à nous placer devant la situation *actuelle* de ce païen, en passe de devenir catéchumène.

1° Il paraît incontestable qu'Alexis est toujours « lié » à Joséphine en dépit du « divorce » (*au moins* de fait, sinon légal) intervenu entre eux, à la suite du départ de Joséphine, et de la restitution de la dot.

2° S'il était *démontré* que le baptême de Joséphine est invalide, il y aurait lieu, pour « régulariser » l'union d'Alexis et de Roza (catholique), de faire appel au « privilège paulin ». L'usage de ce privilège serait facilité par le fait que Joséphine, *interpellée* en présence du catéchiste a donné une réponse qui ne semble laisser aucun doute sur son refus de cohabiter. Dispense d'une nouvelle interpellation serait facilement obtenue.

3° Si, après enquête, on acquiert la *certitude* que le baptême de Joséphine est *valide*, il n'y a plus possibilité de faire appel au « privilège paulin », lequel ne peut s'appliquer qu'au mariage de *deux infidèles*. Mais il est admis aujourd'hui, — tant dans la doctrine que dans la jurisprudence pontificale, — qu'un tel mariage (entre une infidèle et un *acatholique* validement baptisé) peut-être dissous par le Souverain Pontife en vertu du « Privilège de la foi » (appelé aussi « pétrinien »);

[1] On se souvient qu'une réponse du Saint-Office (aux Ordinaires de l'Amérique du Nord), en date du 28 décembre 1949, avait établi une *présomption* de la validité du baptême administré dans les sectes des Disciples du Christ, Presbytériens, Congrégationalistes, Baptistes, Méthodistes, — mais *seulement* en matière de *procès matrimonial*, et lorsque *l'intention du ministre est en cause*.

Une interprétation extensive (et abusive) de cette réponse a fait penser que cette « présomption » en faveur de la validité du baptême devait s'appliquer à *tous les baptêmes* administrés dans les sectes protestantes *en général*. Une réplique du P. Bouyer, dans la « *Croix* » (du 7 février 1950) proclamait qu'il n'y a pas, *en France* « un baptême de Protestants valide sur cent ».

En réalité, la réponse du Saint-Office était *limitée* dans l'espace (à l'Amérique du Nord), dans son objet (elle ne visait que les cas où l'invalidité dépendait de l'intention du ministre) et dans ses conséquences (elle n'établissait de *présomption* que pour le jugement des causes de mariage).

Pour les autres cas, la solution à donner est bien plutôt une question de *fait*, après enquête de l'Ordinaire, sur l'intention du ministre ainsi que sur la matière et la forme employées.

[2] Ce principe vaut pour *tout* mariage légitimement célébré, même entre non-baptisés. Au contraire, la C.I.C. (26 janvier 1949) a déclaré que le titre de mariage putatif (*putativum*) doit être réservé au seul mariage célébré *coram Ecclesia*.

School of Divinity Library

les exemples n'en sont plus rares [3]. En agissant ainsi, le Pape dissout, *in favorem fidei*, un mariage qui, — de l'avis de théologiens et canonistes de plus en plus nombreux, — n'était pas *ratum* (sacrement). Un recours à Rome (St-Office) est donc possible.

4° Dans le cas où une enquête sérieuse laisserait apparaître que le baptême de Joséphine est *douteux*, même d'un doute « insoluble », le recours à Rome peut être envisagé, en vue d'une « dispense » (dissolution *in favorem fidei*), à accorder soit en vertu du privilège paulin (dans le cas où le baptême serait invalide), soit en vertu du privilège de la foi, dans le cas où le baptême serait valide [4]. *In re dubia privilegium fidei gaudet favore juris* (can. 1127) [5].

A. Bride.

Prière et office avec des Protestants

Q. — Un catholique, pour des raisons familiales, en vertu de relations amicales ou sociales, peut être moralement obligé d'assister à des obsèques protestantes. Son attitude doit être passive. Tous sont d'accord, c'est la règle.

Cependant certains admettent que ce catholique peut réciter le « *Notre Père* » quand le pasteur invite l'assemblée à le réciter. Raison : c'est une prière catholique, c'est la prière de l'*Unité*. Les autres le nient, logiquement il me semble, comme contraire à une attitude purement passive.

R. — La question posée est explicitement traitée et résolue par le P. Vittrant, dans sa *Théologie Morale* (19e édition, Paris, 1948, p. 87, n° 137) : — « Il n'est pas interdit non plus de réciter avec des non-catholiques une prière (vg. le *Pater*) en dehors de toute cérémonie strictement cultuelle ».

Dans les pays où les citoyens se divisent entre plusieurs confessions chrétiennes, en Suisse, par exemple, ou aux Etats-Unis, il arrive souvent que des prêtres catholiques se trouvent à côté de ministres protestants dans des cérémonies officielles, ou une cérémonie patriotique ou pour l'inauguration d'un monument. Un représentant de chaque culte y est souvent invité à prendre la parole et à réciter une prière. On ne voit pas en pareil cas pourquoi un catholique ne pourrait pas réciter le *Pater* avec un protestant. Il ne s'agit, en tout cas, pas d'autre chose que d'une prière non-officielle, qu'aucun des prêtres ou pasteurs ne prend pour une fonction liturgique. De la part du catholique, il n'y a aucune adhésion formelle à l'hérésie ni aucun danger pour la foi : on pourrait dire que même si le *Pater* est récité par un protestant, le catholique ne s'unit à lui qu'en tant qu'il a conservé une partie authentique des croyances et des préceptes du Christ.

Il n'en va pas de même si le *Pater* est un élément de l'office protestant célébré dans un temple, sous la direction exclusive d'un pasteur. Par son contexte, cette récitation devient une participation à une cérémonie spécifiquement acatholique. Il faut donc interpréter strictement le canon 1258, § 1 : « *Haud licitum est fidelibus quovis modo active assistere seu partem habere* in sacris acatholicorum.

§ 2 : Tolerari potest *præsentia passiva*, seu mere materialis, civilis officii vel honoris causa, ob gravem rationem ab Episcopo in casu dubii probandam, in acatholicorum funeribus, nuptiis, similibusque sollemniis, dummodo perversionis et scandali periculum absit. »

Réciter publiquement le *Pater* n'est évidemment pas observer les règles d'une présence passive.

Nous conseillerions aux fidèles qui, par ailleurs, ont une excuse pour assister à des funérailles protestantes d'adopter une attitude pleine de réserve mais pieuse. Il leur sera loisible de réciter en privé les prières des morts, qu'ils trouveront dans leur missel. Ainsi on verra bien qu'ils prient, sans pour autant s'unir à une cérémonie célébrée par des hérétiques.

Ph. D.

[3] On rencontre aujourd'hui, des cas de « dispense » (par le pape) de mariages contractés entre un infidèle et une personne baptisée *catholique*, — même lorsque le mariage a été célébré avec dispense de disparité de culte (à l'encontre de ce qu'enseignent la plupart des auteurs).

[4] Si le baptême avait été conféré en Amérique du Nord, dans une des sectes énumérées dans la réponse du Saint-Office du 28 décembre 1949 (*supra*, note 1) on devrait « présumer », jusqu'à preuve contraire (donc *præsumptio juris tantum*) que le baptême est valide.

[5] Le principe a une portée générale et s'applique aussi bien au privilège paulinien qu'au privilège pétrinien.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Raymond VAUFREY. — **La Préhistoire de l'Afrique. T. Ier : Le Magreb.** (Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis). — In-4 de 458 p., 223 fig., 60 pl. hors-texte, 3000 fr. — Paris, Masson, 1956.

Par ce terme de Magreb, M. Vaufrey, professeur à l'Institut de Paléontologie humaine, directeur à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes, entend toute notre Afrique du Nord, Algérie, Tunisie et Maroc. C'est un pays un, région naturelle si bien isolée par la Méditerranée d'une part, par le grand désert saharien de l'autre que les Arabes la désignent sous le nom de Djézirat el-Magreb, l'île du Magreb.

L'auteur admet comme hypothèse de base, hypothèse qui se voit confirmée tous les jours, la lente pénétration en Afrique, du Paléolithique venu du Nord vers le Sud. La persistance de l'âge de pierre en Afrique du Sud jusqu'au XIXe siècle n'est pas là pour la contredire. L'énoncé seul de cette hypothèse montre dans quel ordre il convient d'aborder l'étude de la Préhistoire africaine. Après le Magreb, viendront le Sahara et le Soudan, puis l'Afrique Occidentale, non sans avoir pris en considération les données égyptiennes. Il faudrait ensuite progresser vers le sud par l'Afrique Orientale et la Rhodésie jusqu'au Cap, par le Congo et l'Angola. Tel est le programme que s'est fixé M. Vaufrey et ainsi se trouverait définitivement éliminée cette hypothèse de l'origine africaine du Paléolithique supérieur européen.

Mais une première question se pose. Que faut-il penser de ce continent qui se serait appelé l'Atlandide ? — M. Vaufrey conclut simplement ceci : Il y a eu un continent perdu sous les eaux de l'Atlantique, mais ceci s'est produit au début du Pliocène, l'une des

divisions du tertiaire. L'homme ne peut donc pas en avoir eu connaissance. Les Atlantes seraient à confondre avec les Garamantes du Hoggar, dont Hérodote nous a laissé une description dans ses *Histoires*. Quant au récit de Platon dans le *Critias* sur l'Empire des Atlantes, d'après les derniers travaux des historiens de l'antiquité, il semble qu'il y a eu confusion. Aux environs de 1800 av. J.-C. une terrible explosion volcanique a détruit une partie de l'île de Santorin (l'ancienne Théra) dans la mer Egée. Les prêtres égyptiens en avaient, eux, gardé le souvenir, et ce sont eux qui en ont parlé à Platon lors de son séjour à Héliopolis. Ne sachant pas où placer cette île merveilleuse, le philosophe athénien semble la localiser dans la Méditerranée inférieure, au voisinage de la Crète. Certains traits dans la description du pays semblent d'ailleurs s'y appliquer assez bien.

L'homme est apparu au Magreb et en particulier au Maroc dès la période la plus ancienne du quaternaire, avant la seconde glaciation [1].

Le Chelléen dans l'Afrique du Nord n'apparaît que rarement. Il disparaît vite devant l'Acheuléen avec ses pièces caractéristiques, la limande (hache), le racloir et la pointe. Celui-ci se développe vigoureusement au cours du deuxième interglaciaire. Deux précieuses mandibules humaines ont été trouvées qui semblent assez proches de l'homme de Néanderthal.

Vers la fin du Paléolithique inférieur ou ancien, un ralentissement se fait sentir dans l'évolution des civilisations humaines en Afrique. Le Moustérien typique est assez rare au Maroc et il est remplacé par l'Atérien (station de Bir El-Ater) qui se caractérise par des pointes pédonculées.

Une importante coupure paléontologique et climatique se marque après la glaciation de Würm ; puis des éléments européens apparaissent dans la faune maugrébine, preuve d'un changement de climat. On ne trouve pas au Magreb une succession de civilisations qui reproduise les étapes européennes, Aurignacien, Solutréen, Magdalénien ; par contre apparaissent le Capsien (de Gafsa en Tunisie) et l'Ibéro-Maurusien (littoral de Casablanca à Gabès). Le Capsien se caractérise par ses escargotières. La station est riche en industrie, pauvre en os d'animaux, elle possède des foyers faits de grosses pierres rapprochées et contenant souvent des sépultures. Les formes robustes en silex sont abandonnées et les microlithes se multiplient.

Il est incontestable qu'une parenté existe entre les civilisations capsienne et espagnole.

Les Capsiens étaient comme leurs prédécesseurs des peuples chasseurs, dont les proies préférées étaient les antilopes et les gazelles ; mais ils complétaient leur régime par des rongeurs et surtout des escargots [2]. Ils y ajoutaient évidemment la récolte des fruits spontanés du sol et la cueillette de certaines graines qu'ils écrasaient sur des meules. Ils se peignaient le corps en rouge et, au cours des cérémonies d'initiation, les hommes s'arrachaient ou se faisaient arracher les incisives. Les morts étaient enterrés sur un lit d'ocre avec leurs parures et souvent dans les escargotières des ancêtres. Il semble que les Capsiens aient eu des conceptions religieuses (qui se rapprochent de celles des Egyptiens prédynastiques) et peut-être des animaux-totems. Le Néolithique de tradition capsienne a duré jusqu'en plein âge méditerranéen des métaux. Il aurait débuté 7000 ans avant notre ère.

Une question s'est posée à propos des Guanches qui habitent les îles Canaries. La plus rapprochée de ces îles n'est qu'à 110 km du Rio del Oro. D'après l'anthropologue Verneau, certains clans qui se sont conservés purs de tout autre mélange sanguin, rappellent les hommes du Cro-Magnon et ils en seraient les descendants. Dans les fouilles faites à Mechta El-Arbi, à l'ouest de Tébessa des squelettes ou tout au moins des restes fossilisés d'homme de Cro-Magnon ont été exhumés. Il est émouvant de penser que par les Guanches, nous pouvons nous faire une idée de ces habitants du Sud Constantinois. Population primitive qui est de notre race, qui a dû donner le fonds de la race berbère et qui n'a rien de sémitique.

Ouvrage excellent, strictement technique qui est fait de l'étude de tous les chantiers, de toutes les découvertes opérées dans le Magreb. C'est avec de semblables travaux que l'on bâtit l'histoire authentique. On ne pourra plus écrire la préhistoire de l'Afrique du Nord et par le fait même comprendre son évolution sans auparavant se baser sur ce travail de M. Vaufrey.

A. Vincent.

Henriette ALIMEN. — Professeur de Préhistoire à l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, ancien Président de la Société Préhistorique Française. — **Préhistoire de l'Afrique.** — In-16 de 580 p., 155 figures, 5 tableaux en dépliant, 25 planches en noir et 8 planches en couleurs hors-texte, sous couverture illustrée, 3000 fr. — Paris, Boubée, 1955.

L'ouvrage de M. Vaufrey laisse un regret. Il ne traite que de l'Afrique du Nord, il laisse prévoir d'autres volumes aussi importants et qui traiteront de la pénétration dans le reste de l'Afrique et jusqu'en Rhodésie, d'une préhistoire d'origine en partie européenne. Notre curiosité serait insatisfaite, si dès maintenant le beau livre de Mlle H. Alimen ne venait nous faire entrer de plain pied dans la géologie du Quaternaire africain et la préhistoire de l'Homme sur le continent noir.

Mlle A. consacre une centaine de pages à la préhistoire du Magreb. Elle traite ensuite de l'Egypte, du Sahara et de ses bordures méridionales, de l'Ethiopie et de la Somalie, de l'Afrique Orientale, de l'Afrique Occidentale entre le Sahara et le Golfe de Guinée, du Bassin du Congo et finalement de l'Afrique Australe.

Quelques-unes de ces régions africaines ont donné lieu à de nombreuses publications en France et à l'étranger, l'auteur en fait une synthèse très précise, qu'un exposé régional rend aisé à suivre malgré la complexité des problèmes. Un chapitre de conclusions dégage les grandes lignes de l'évolution humaine en Afrique.

Les découvertes récentes de restes fossiles archaïques et de très vieilles industries humaines montrent que l'Afrique a été l'un des centres privilégiés de l'évolution des Primates et des premiers hominiens. Ces groupes forment-ils un palier sur la souche qui mène aux préhominiens ? La question reste controversée entre savants. L'abbé Breuil a dit plaisamment en parlant du berceau de la race humaine : « C'est un

[1] Il convient de remettre en mémoire que le Paléolithique ancien porte aussi le nom de Paléolithique inférieur. Un Paléolithique moyen lui succède, qui est à son tour remplacé par un Paléolithique supérieur ou récent. Ces différentes sections peuvent être ainsi subdivisées : I Anté-néanderthalien : 1° Chelléen ; 2° Acheuléen ; 3° Clactonien ; 4° Tayacien et Micoquien. — Leur correspond le Paléolithique Inférieur.

II. Néanderthalien : 1° Levalloisien ; 2° Moustérien. — Leur correspond le Paléolithique Moyen.

III. Post-néanderthalien.

On trouvera dans Bergougnoux et Glory : *Les Premiers Hommes. Précis d'Anthropologie Préhistorique*, Paris, Didier (4e édition) un tableau remarquablement établi des corrélations du quaternaire. Ce tableau montre les corrélations des différentes glaciations, des terrasses marines méditerranéennes, des terrasses fluviales, de la faune, des races humaines et des industries, des gisements français, depuis le Chelléen au Pliocène supérieur, appelé aussi Villafranchien, jusqu'au Néolithique, période post-glaciaire.

[2] La récolte des escargots est encore assez abondante en Oranie pour qu'on les exporte en Espagne.

berceau à roulettes. On le promène indifféremment en Europe, en Asie ou en Afrique. En réalité on ne sait pas où le placer. »

Il y a eu en Afrique des pré-néanderthaliens et des Néanderthaliens authentiques, peut-être antérieurs aux Néanderthaloïdes d'Europe. On les trouve sur toute l'étendue de l'Afrique, du Maroc au Cap, pendant de très longues durées géologiques.

La question si discutée de la date de l'apparition en Europe de l'*Homo sapiens* demeure également controversée pour le continent noir. Son existence s'affirme brusquement et, semble-t-il, à peu près simultanément en Afrique Orientale et en Afrique du Nord à la fin du Paléolithique récent. Ces hommes, qui ont dû être les contemporains des derniers néanderthaliens, ne sont pas des noirs. Ils apparaissent comme nettement apparentés à la race de Cro-Magnon, mais on ne sait pas d'où ils viennent.

Les noirs, en l'état actuel de nos connaissances, n'apparaissent que tardivement lors de la période humide qui suit le dernier Pluvial (fin du Paléolithique récent). Les restes que nous en connaissons, occupent l'Afrique tropicale, le Soudan égyptien et le Kénya. Ils présentent des parentés avec la race négroïde de Grimaldi et du Paléolithique d'Europe, avec les Hottentots et les Boschimans actuels. Leur nombre ne s'accroît de façon notable qu'après le Néolithique Prédynastique égyptien.

Parmi les races actuelles qui peuplent l'Afrique, les populations méditerranéennes du Magreb s'enracinent sans doute dans les ethnies capsiennes des autochtones. Les Hamites (la race éthiopienne de Deniker) à peau brune mais à morphologie de blancs, qui peuplent les régions occidentales de l'Afrique, depuis la Haute-Egypte jusqu'à l'Equateur et s'avancent à l'Ouest jusque vers le Soudan, paraissent avoir leurs ancêtres dans les *Homo sapiens* des mêmes régions. Les Nigritiens, qui sont des noirs installés dans les régions soudanaises du Nord de la forêt tropicale depuis la côte du Sénégal et de la Guinée jusqu'au Nil, de même que les Nilotiques, établis au voisinage du Tchad, présentent d'assez nombreuses affinités négroïdes. Les Bantous du Cameroun, du Congo, du Sud-Ouest africain sont des négroïdes. Les actuels Boschimans et Hottentots de l'Afrique Australe se sont différenciés sur place (Boschimans) ou bien sont venus des régions équatoriales (Bantous). Ils sont apparentés aux formes négroïdes fossiles des régions africaines plus septentrionales qui représentent un stock primitif, mais moins spécialisé que les races actuelles.

M^lle^ Alimen tente à la fin du volume, de nous présenter quelques données de chronologie absolue. Elle estime que la grotte de Lascaux en France pourrait se placer vers 13.500 ans av. J.-C. Aucun document ne nous permet en Afrique de remonter aussi haut si ce n'est le paléolithique maugrébin qui a servi de charnière entre l'Europe et le continent noir. Plus ancien que lui est le Paléolithique du Périgord. L'emploi du carbone 14 lui donne une antiquité de 20.000 ans. Le Capsien inférieur a pu commencer vers 11000 av. J.-C. et finir avec le Capsien supérieur vers 5000. Le Néolithique du Fayoum serait à placer vers 4300 et le Néolithique de tradition capsienne vers 3000-3300.

Notons encore quelques conclusions qui semblent s'imposer.

Les techniques acheuléennes et moustériennes ont revêtu, sur le continent africain, une ampleur et une durée singulières, face à laquelle s'inscrit l'extraordinaire extension des Néanderthaliens dans le temps et l'espace africain. Par contre la technique de la lame s'introduit tardivement comme une infiltration étrangère et dans les mêmes régions que les *Homo sapiens* du Cro-Magnon.

Le hiatus Paléolithique-Mésolithique si accentué en Europe occidentale n'existe pas en Afrique. C'est avec des modalités différentes, mais à peu près partout cependant, qu'on passe insensiblement au microlithique. Le Néolithique qui apporte l'agriculture et la domestication opère une véritable révolution. Il ne se marque cependant véritablement que dans l'Afrique septentrionale. Cette civilisation apparaît comme étrangère au continent africain où elle a pénétrée par le Nord. Déjà à cette époque reculée le colonialisme avait du bon.

Ce précis de la Préhistoire Africaine est bien à la page. Il fallait pour l'écrire des connaissances très étendues, une expérience pratique de l'Afrique, mais aussi un don d'écrire qui se rencontre rarement.

A. V.

Pierre VERGER. — **Dieux d'Afrique.** — Grand in-4 de 18 p., 160 photographies de l'auteur, + 165 à 192 p. de commentaires + 1 carte. — Paris, Paul Hartman, 1954.

L'ouvrage porte en sous-titre : « Culte des Orishas et des Vodouns à l'ancienne Côte des Esclaves en Afrique et à Bahia, la Baie de tous les Saints au Brésil ». Ce sous-titre dit parfaitement l'objet du livre. L'auteur, M. Pierre Verger était, sauf erreur, cinéaste. L'obligation où il s'est trouvé d'aller en Amérique pour des prises de vues, l'a entraîné au Brésil ; il a fréquenté ces populations noires venues autrefois du Golfe de Guinée ; il a voulu les connaître de plus près ; le démon de l'ethnologie et de l'histoire des religions l'a mordu et de nombreux voyages d'études, de la côte du Brésil à la Côte des Esclaves, ont fait de lui l'un des Africanistes les mieux avertis.

Les premiers esclaves noirs ont été introduits dans le Nouveau Monde vers 1502 et l'on estime à une quinzaine de millions le nombre des nègres qui ont été ainsi transportés. Beaucoup de ces esclaves ont reçu le baptême, mais nombre d'entre eux sont restés attachés de cœur à leurs anciennes croyances. Les pratiques cultuelles de la plupart de ces Africains sont restées les mêmes ; et, dans leurs chants, dans leurs danses, c'étaient en réalité les dieux d'Afrique qui étaient invoqués. Le maître blanc n'y voyait rien, car lorsque, passant à côté d'un groupe où était célébré le pouvoir vengeur et la force de Shango le tonnerre, il demandait la signification de ces chants, il s'entendait répondre : Nous adorons à notre manière et en notre langue sainte Barbe ou le Christ de la Bonne Fin. Chaque divinité africaine se trouvait assimilée aux saints et aux saintes de la religion catholique et c'est ainsi que, à l'abri d'un syncrétisme apparent, les vieilles traditions africaines se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui. L'identification est telle que, selon les lieux et les temps, il sera bon de s'adresser aux saints, c'est-à-dire en fait aux dieux en latin — et quel latin — ou dans une langue africaine.

En Afrique, l'Orisha ou le Vodoun est une force de la nature, quelque chose de surnaturel, un phénomène puissant qui a été établi et fixé par les soins d'un être humain en un lieu déterminé. Un pacte d'alliance et d'interdépendance est conclu entre cette force et cet homme qui devient le premier *Alashé*, c'est-à-dire gardien ou propriétaire de l'Ashé, la puissance sacrée. On remarquera comment cette définition correspond à la définition du wély chez les Berbères. Nous sommes en plein dans l'animisme africain.

Pour maintenir cette puissance et cette interdépendance, des sacrifices ainsi que des offrandes et plus particulièrement de sang sont nécessaires. Exactement comme chez les anciens Grecs la fixation de l'Orisha en un lieu ou dans un objet déterminé se fait par des formules secrètes (*l'endusis*) ; des éléments plus ou moins magiques sont également nécessaires (ossements d'animaux, plantes, etc.) Après la cérémonie, si l'orisha est fixé, il n'est pas cependant matérialisé.

Les pierres ou les objets qui lui sont consacrés, ne sont en fait que des supports d'une force, mais d'une force assagie et domestiquée. Le premier alashé, premier possesseur d'un ashé, c'est-à-dire d'une puissance sacrée, s'était lui-même lié avec la force ; il en était lui-même le complément ; il est devenu lui-même un orisha.

Ainsi s'introduit par les descendants le culte de l'ancêtre divinisé. Il est l'intermédiaire entre les vivants et la Force ; les cérémonies, les danses et les louanges célébreront les hauts faits de cet ancêtre mythique. Par l'exécution des actes rituels, les initiés donnent aux puissances ancestrales supérieures la preuve de leur parenté et de leur liaison. En réponse à ces appels et en signe d'acceptation, les dieux assez fréquemment prennent possession de leurs descendants. Ceux-ci entrent en transe, tombent évanouis, manifestent d'une façon quelconque qu'ils sont la possession d'un orisha qui les a choisis et par qui ils sont « possédés »[1].

Ces « fils et filles de saints », une fois désignés par la divinité, doivent naître à une vie nouvelle, celle de la secte. Ils font une période de retraite ou d'initiation qui peut durer d'un an à dix-huit mois. Cette initiation ne consiste pas forcément dans la révélation d'un secret, mais plutôt dans l'apprentissage du comportement presque inconscient et machinal que devront avoir les novices au moment où, au cours des cérémonies, ils seront possédés, chevauchés disent les assistants, par les dieux, ou mieux par l'orisha, le wély, le djinn.

Les prêtres animistes, qu'ils soient du Brésil ou du Dahomey, sont particulièrement craints et respectés en raison de leurs relations avec les dieux puissants, ou mieux les esprits, mais leur situation sociale n'est pas nécessairement très élevée. En Afrique comme au Brésil, le culte consiste essentiellement en offrandes, sacrifices et louanges destinés à provoquer l'apparition du dieu dans le corps du possédé en transe.

Les enquêtes de M. Pierre Verger ont permis de se faire une idée assez juste de la religion de ces « noirs ». Malgré les apparences, elle est restée dans son fonds spécifiquement africaine.

Au-dessus de tout un Dieu créateur, suprême et unique, Oloroun. Il est si haut placé qu'il ne peut être atteint directement. Les orisha sont ses représentants et ses intermédiaires auprès des hommes. Il n'est ni honoré ni blasphémé. Indifférent à ce qui se passe dans le monde inférieur, il est inutile de le prier. — Au-dessous de lui un couple créateur se fonde sur une opposition entre le ciel et la terre, le ciel-eau et la terre fécondée.

Des notes d'un intérêt puissant décrivent certaines cérémonies qui se rattachent à l'initiation, un baptême de sang, une mort et une résurrection mystiques, l'entrée en transe et les états morbides qui se manifestent lors des initiations et le retour à la vie normale.

Il est impossible évidemment d'entrer dans tous les détails et les résultats de cette enquête. Notons simplement qu'elle se révèle comme particulièrement riche en découvertes de faits psychologiques et qu'il y aurait un grand intérêt à comparer ces faits religieux africains avec ceux que l'antiquité méditerranéenne nous a conservés, en particulier dans les mystères de Dionysos.

A. V.

---

[1] Les cas étudiés se ramènent à des manifestations de névropathie délirante de forme religieuse, et à des névroses mythomaniaques, avec toutes leurs conséquences pathologiques.

« Lumen Vitæ ». — Revue internationale de la formation religieuse (Janvier-mars 1957). — Bruxelles, 184, rue de Washington.

Ce numéro contient la suite des rapports lus au *Congrès international catéchétique d'Anvers* en 1956. Quatre rapports concernent la psychologie et la sociologie religieuses, trois la méthodologie catéchétique, deux le rôle de l'école et de la famille, deux les conditions de la catéchèse en pays de missions, et trois les rapports de la catéchèse et de la culture intellectuelle. Recueil spécialement riche et suggestif, apte à faire le point de la catéchétique contemporaine.

R. P. TREMEAU, O. P. — **Sommario di metodologia catechistica**. — Trad. del francese di L. CSONKA e C. NEGRI. — XII + 220 p. (15×22,5), 800 lire. — Turin, Società Editrice Internazionale, 1957.

La valeur de travail du R. P. Trémeau, O. P., *Pédagogie catéchistique*, paru d'abord dans le supplément de l'*Ami du Clergé* en 1953, publié ensuite en un volume (*ibid*, 1954), a connu en France un succès mérité; cette traduction montre qu'à l'étranger aussi il est hautement apprécié.

Elle paraît dans la collection *Collana pedagogica « Don Bosco »*. Les traducteurs ont choisi ce volume parmi beaucoup d'autres, parce qu'ils pensent, avec raison, que tout le problème catéchistique est celui d'une bonne formation du catéchiste, et que le livre du P. Trémeau, en initiant aux nouvelles méthodes d'enseignement, répond parfaitement à cette exigence. Ils n'ont donc pas cru devoir refondre l'ouvrage et le repenser pour le présenter au public italien ; ils se sont contentés de brèves indications, bibliographiques notamment, qui conviennent à la situation au-delà des Alpes. Sous cette forme nouvelle, l'ouvrage étendra considérablement le rayonnement de son apostolat, particulièrement dans les milieux laïques des catéchistes volontaires.

Chan. LUCCHINI. — **La radiesthésie.** — 238 p. (14 × 19), 780 fr. — Paris, Ed. du Levain, 1957.

Ce curieux ouvrage, écrit par un prêtre qui pratique la radiesthésie, sera pour nous l'occasion de rappeler un décret du St-Office du 26 mars 1942 (*A.A.S.*, 1942, p. 148), qui interdit, sous des peines sévères (avec obligation de déférer au St-Office les cas de récidive) « les consultations données par des clercs séculiers ou réguliers, en vue de découvrir certaines circonstances ou événements concernant *des personnes*, par exemple l'endroit où se cache un fugitif, le lieu de détention d'un prisonnier, la survivance d'un disparu, le diagnostic d'une maladie, le sexe d'un enfant à naître, etc. », comme « dommageables à la religion et à la vraie piété », — et qui rappelle les canons 138 et 139 du Code. (Cf. *Ami*, 1947, p. 276).

Ces décisions de l'Eglise auraient pu être rappelées à l'occasion, par ex. des *Souvenirs* relatés en 1954 par l'auteur au sujet du diagnostic de la maladie de Paderewski, p. 47, et des faits racontés dans les lignes qui suivent.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 11 junii 1957

G. Michel, *vic. gen.*

Le gérant : C. Gaildraud

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

School of Divinity Library